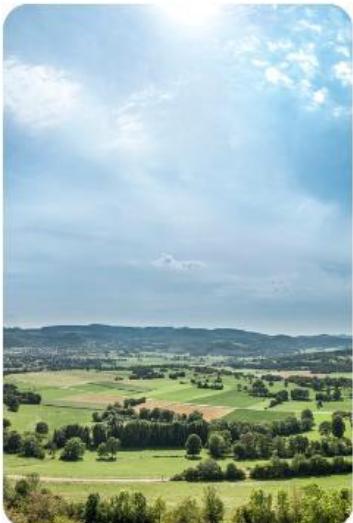




Contrat local de santé du Doubs central

2024-2029



Doubs



Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Entre d'une part,

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne- Franche Comté
Le Diapason
2 Place des Savoirs
21035 DIJON cedex

Représentée par son Directeur général

Et d'autre part,

Le PETR du Doubs central
1 place Jean moulin – BP 42027
25 112 BAUME LES DAMES CEDEX

Représenté par son président, Thomas VIGREUX

– **L'Etat**

Représenté par le Préfet du Doubs, M. Rémi Bastille

– **La Région Bourgogne-Franche-Comté**

Représentée par sa Présidente, Madame Marie-Guite Dufay

– **Le Département du Doubs**

Représenté par sa Présidente, Madame Christine Bouquin

– **L'Education Nationale**

Représentée par l'Inspecteur de l'Académie Monsieur Samuel Rouzet

– **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs**

Représentée par sa Directrice, Madame Fabienne Jacquemard

– **La Mutualité Sociale Agricole du Doubs**

Représentée par sa Directrice Madame Marie-Agnès Cudrey-Vien

– **La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Doubs central**

Représentée par son Président Aurélien Racle

Sommaire

1	Introduction	5
1.1	Les contrats locaux de santé	5
1.2	L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat.....	5
1.3	Les points clés du diagnostic territorial	10
2	Le Contrat Local de Santé	13
	Article 1 : Les parties prenantes au contrat.....	14
	Article 2 : Le périmètre géographique du contrat	14
	Article 3 : les modalités de gouvernance.....	15
	Article 4 : Les axes stratégiques et les actions du contrat	16
	Article 5 : Les engagements réciproques des signataires	19
	Article 6 : La durée et révision du contrat	19
	Article 7: Le suivi et l'évaluation	19
	Article 8: Communication et propriété intellectuelle	20
	Article 9: Résiliation et recours.....	20
3	Annexes	22
	Annexe 1 : Fiches-actions	22
	Fiche action n°1 : Renforcer l'accès aux soins.....	22
	Fiche action n°2 : Favoriser l'attractivité du territoire et la mise en réseau des acteurs.....	25
	Fiche action n° 3 : Promouvoir la prévention sur la nutrition	28
	Fiche action n°4 : Promouvoir la pratique d'une activité physique pour tous les âges pour lutter contre la sédentarité	31
	Fiche action n° 5 : Agir pour préserver la qualité de l'air	33
	Fiche action n° 6 : Adapter le cadre de vie et/ou adapter les comportements au cadre de vie existant pour prévenir les risques liés à la santé environnement	35
	Fiche action n° 7 : Prévenir et lutter contre les maladies vectorielles	38
	Fiche action n°8 : Renforcer le parcours santé mentale sur le territoire	40
	Fiche action n°9 Développer à l'échelle du territoire les actions de prévention et promotion de la santé	43
	Fiche action n° 10 : Déployer le parcours périnatalité sur le territoire	46
	Fiche action n° 11 : déployer le parcours grand-âge sur le territoire, lutte contre l'isolement et maintien à domicile	48
	Fiche action n° 12 : déployer le parcours grand-âge sur le territoire du CLS, accompagner les aidants	50
	Fiche action n° 13 : Mener des actions de prévention à destination des femmes	52
	Fiche action n°14 : Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé.....	54
	Fiche action n°15 : Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication autour du CLS ..	57
	Annexes 2 : Diagnostic territorial	59

1 Introduction

1.1 LES CONTRATS LOCAUX DE SANTE

Les Contrats Locaux de Santé font l'objet de la disposition suivante dans le cadre de l'article L. 1434-10 du Code de la Santé Publique : " *La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social*"

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le Contrat Local de Santé à l'échelle de l'intercommunalité, est un outil innovant consacré par la loi HPST du 21 juillet 2009. Il définit l'action assurée par ses signataires, leurs missions et leurs engagements, les moyens qu'ils y consacrent et les modalités de financement, de suivi et d'évaluation. A cet effet, le directeur général de l'agence régionale de santé peut attribuer des crédits du fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8.

Le CLS permet de renforcer les liens entre ARS, collectivités territoriales et partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, Préfecture, Assurance Maladie, centre hospitalier, associations, acteurs libéraux...).

Le CLS est publié sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé afin de permettre aux établissements de santé publics et privés, aux structures médico-sociales, aux professions libérales de la santé et aux représentants d'associations d'usagers agréées de prendre connaissance des actions du contrat.

Ce nouveau contrat local de santé s'inscrit dans la continuité et la dynamique du précédent CLS en poursuivant le travail partenarial engagé avec les signataires mais également les partenaires locaux.

1.2 L'ARTICULATION DU CLS AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES PORTEES PAR LES SIGNATAIRES DU CONTRAT

1.2.1 La politique de l'ARS en matière de santé : le PRS 2

Autour des grands enjeux de santé publique (vieillissement, addictions, santé mentale, environnement, ...) la stratégie régionale définie dans le Projet Régional de Santé (PRS2) vise à renforcer qualité, proximité, gradation de l'offre de santé (prévention, soins et accompagnement médico-social), à améliorer l'état de santé de la population et à faciliter l'accès et le parcours de chaque personne recourant au système de santé.

Le CLS participe à la construction des dynamiques territoriales de santé, en articulation avec le PRS2, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

Dans le PRS2 qui couvrait la période 2018 - juin 2023, le Conseil territorial de santé (CTS) du Doubs avait identifié 10 priorités de santé à travailler sur son territoire au regard des priorités du PRS. A l'occasion de la révision du PRS 2018-2028 arrêté le 31/10/2023, il a été décidé d'associer les CTS aux suites à donner localement aux consultations régionales et départementales sur le Conseil National de la Refondation (CNR) en santé, qui se sont tenues fin 2022, pour déterminer les nouvelles priorités des CTS. Ainsi, pour chaque CTS, 5 priorités issues de ces consultations ont été identifiées au regard des caractéristiques démographiques du département, de l'état de santé de sa population et de l'offre de soins proposés.

Sur le territoire du Doubs, ces 5 priorités sont les suivantes :

- Développer les solutions de mobilité pour les patients
- Améliorer la communication et l'information du grand public sur le système de santé
- Proposer aux professionnels de santé une offre de tutorat et une mise en réseau tout au long de leur carrière

- Améliorer la lisibilité, la visibilité et la coordination de toutes les actions de prévention déployées
- Développer la responsabilité populationnelle sur le département du Doubs (priorité transverse)

Ces 5 priorités et les moyens identifiés pour leur mise en œuvre constituent la feuille de route du CTS sur les 5 années à venir. Elles ont été intégrées dans le PRS révisé en novembre 2023.

1.2.2 La politique du PETR du Doubs central en matière de santé

Le PETR du Doubs central a un rôle de coordonnateur, d'initiateur de projets, d'assistance et d'accompagnement des communautés de communes et communes qui le composent sur diverses thématiques : aménagement du territoire (SCoT), environnement et transitions, mobilités, santé, filière bois, etc.

Depuis 2022, le PETR s'est doté d'un nouveau projet de territoire. Décliné en 3 orientations et 9 axes stratégiques, il vise à « favoriser un développement équilibré du territoire dans un contexte d'adaptation au changement climatique et de transition énergétique, écologique et numérique ». Une place importante est réservée à la santé dans l'orientation 3 « agir pour un cadre de vie et un environnement de qualité pour le bien-être de la population ». Le PETR souhaite au travers de ce projet de territoire mettre en œuvre des actions pour améliorer les dispositifs d'attractivité des médecins et du personnel soignant, améliorer le parcours de soins de santé et de bien-être, promouvoir la santé sur le territoire et prévenir les risques santé auprès des habitants.

Pour ce faire, le PETR porte différentes contractualisations notamment « Territoires en action 2022-2028 » avec la Région Bourgogne-Franche-Comté. Il anime le programme européen LEADER 2023-2027 « construire un territoire attractif, résilient et solidaire » et a été retenu à l'appel à manifestation d'intérêt du FEDER rural. Il conduit également le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Doubs central, approuvé en 2016 et en cours de révision.

Depuis 2020, le PETR mène son premier contrat local de santé (CLS) et a su lors de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID mettre en place et gérer un centre de vaccination en milieu rural. Il a contribué à la naissance de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Doubs central, participant ainsi à la dynamique de coordination des professionnels de santé sur le territoire.

Fort de ses diverses missions, de son rôle de territoire de projet, des partenariats qu'il a noués et de son expérience sur le précédent CLS, le PETR souhaite poursuivre le travail mené depuis 2020 et l'amplifier notamment sur le volet prévention, parcours des personnes âgées et santé environnement afin d'améliorer la santé des habitants du Doubs central, répondre à leurs besoins actuels et futurs, et maintenir un cadre de vie favorable sur le territoire.

1.2.3 La politique de la préfecture du Doubs en matière de santé

La préfecture et les services de l'Etat dans le département interviennent dans de nombreux domaines de compétences (développement de la vie associative, des activités physiques et sportives, politiques de la jeunesse, hébergement et accès au logement, environnement...) ou en direction de publics particuliers (femmes, habitants des quartiers dans le cadre de la politique de la ville, personnes migrantes...) en lien avec les politiques de santé.

Dans ce cadre, la préfecture et les services contribuent plus particulièrement à la réalisation d'objectifs majeurs du Contrat local de santé : l'Etat favorise la réduction des inégalités sociales et de santé, l'accès aux soins, et encourage le développement de la prévention et de la promotion de la santé auprès des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans le cadre de sa responsabilité de chef de projet de la Mission interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA), l'Etat encourage le développement d'actions de prévention et de sensibilisation des conduites addictives auprès des jeunes et de soutien des parents dans leur rôle éducatif, les actions de prévention et de réduction des risques en milieu festif et le développement de la réinsertion des personnes en situation de précarité et/ou sous-main de justice.

Dans la déclinaison de la Stratégie Interministérielle de Mobilisation contre les Conduites Addictives (SIMCA) 2023-2027, la Préfecture du Doubs a élaboré en mars 2024 son plan départemental de mobilisation contre

les conduites addictives 2024-2027 articulant les stratégies d'action menées dans le département afin de développer les compétences psycho-sociales, conforter le rôle de la sphère familiale, assurer à chaque usager une prise en charge adaptée, faire des milieux de vie des environnements plus protecteurs et réduire la disponibilité des produits stupéfiants.

Par ailleurs, la Préfecture du Doubs, dans le cadre de l'élaboration conjointe avec le Département du Doubs, et conformément aux dispositions de la loi NOTRE, a réalisé en 2017 son Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Des contrats de relance et de transition écologique permettront notamment de déterminer, pour chaque territoire signataire, les mesures les plus utiles et donner un meilleur accès aux droits élémentaires : l'éducation, le logement, la santé.

Enfin, depuis 2017, l'Etat a rendu obligatoire la mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont les objectifs sont de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Réduire la consommation énergétique finale
- Réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles
- Augmenter la part des énergies renouvelables
- Mener une politique de rénovation thermique des logements,
- Développer les réseaux de chaleur

Le PCAET implique les collectivités dans tous les secteurs : résidentiel, tertiaire, transport de personnes et de marchandises, agriculture, déchets, industrie.

1.2.4 La politique de la région Bourgogne-Franche-Comté en matière de santé

La stratégie de mandat de la Région affiche des priorités en faveur de l'attractivité des territoires, de l'égalité d'accès aux soins, de la promotion de la santé sur les territoires, de l'installation des professionnels de santé, et de la promotion des formations sanitaires et sociales.

Au regard des enjeux collectifs à relever, la Région a un rôle majeur à jouer dans la réponse à apporter aux citoyens en matière de santé et :

- Elle co-pilote le Plan Régional Santé Environnement PRSE 4 aux côtés de l'ARS et de l'Etat, d'abord pour son élaboration, puis pour sa mise en œuvre et son suivi ;
- Sur ses champs de compétences, elle poursuit avec l'ARS une collaboration étroite au service de la santé en Bourgogne-Franche-Comté.

La Région s'appuie également sur d'autres schémas régionaux pour établir sa politique régionale de santé et intègre des éléments de la feuille de route Handicap, de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN), du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), et des engagements présentés dans le plan de mandat.

C'est ainsi que s'est définie l'ambition de la seconde feuille de route santé de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2024-2028.

Cette feuille de route est un document stratégique et prospectif qui propose une action régionale organisée pour les années à venir. En réponse aux enjeux identifiés, elle est organisée autour de deux défis : répondre au besoin de proximité et renforcer la prévention. Elle met en visibilité les actions existantes et accentue la mobilisation de la collectivité en faveur d'une santé pour tous et sur tous les territoires. En déclinaison du PRSE 4, la feuille de route santé de la collectivité soutient la mise en place d'environnements favorables à la santé en encourageant l'approche une seule santé.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a vocation à être co-signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) et ses modalités d'intervention restent celles définies dans ses propres règlements d'intervention de droit commun en vigueur et contrats existants pour la sélection et l'éligibilité des projets. Les CLS étant évolutifs, les participations régionales ne seront déterminées que sur la base de dossiers déposés, après instruction complète et validation par les instances régionales.

1.2.5 La politique du département du Doubs en matière de santé

Dans le cadre de sa politique autonomie en faveur des personnes âgées (PA) et des personnes en situation de handicap (PH), le Département du Doubs mène depuis de nombreuses années une politique volontariste sur le champ du maintien à domicile, avec la volonté de limiter le reste à charge pour le bénéficiaire et de garantir l'accès au service d'aide à domicile en tout point du Département 7jours sur 7 pour les personnes les plus dépendantes.

Par ailleurs, au titre de son rôle en matière de prévention et de dépendance, le Département préside la Conférence des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie. Ce dispositif permet de soutenir les actions de prévention en faveur des seniors (ateliers numériques, mémoire, activité physique adaptée, nutrition...), de les soutenir à domicile par la prise en charge d'aides techniques, ou encore de proposer des ateliers en faveur des aidants. »

1.2.6 La politique de l'Éducation nationale en matière de santé

La politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves s'inscrit dans les objectifs généraux de l'Ecole et vise à réduire les inégalités sociales, d'éducation et de santé pour permettre la réussite de tous les élèves et promouvoir une Ecole plus juste et plus équitable.

Elle contribue à offrir aux élèves les conditions favorables aux apprentissages et vise à permettre à chacun d'entre eux d'acquérir les connaissances et la culture nécessaires à la construction d'un individu et d'un citoyen responsables.

Dans ce cadre, les élèves, de la maternelle au lycée, bénéficient :

- de bilans de santé permettant de repérer des difficultés pouvant entraver les apprentissages,
- d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de suivis individualisés,
- d'éducation à la santé collective et individuelle afin de développer les comportements favorables à leur santé.

Pour les élèves porteurs de handicap ou de maladie chronique, mise en place d'aménagements facilitant leur scolarisation.

Concernant le repérage et la prise en charge du mal-être des élèves, l'Académie poursuit la formation au repérage de la crise suicidaire pour les personnels des établissements.

Progressivement l'ensemble des établissements scolaires vont mettre en place « un protocole santé mentale des élèves ». Celui-ci vise à proposer un parcours facilitant le repérage et la prise en charge d'élèves en situation de souffrance psychique. Il s'accompagne de la réalisation d'un état des lieux des besoins en santé mentale dans l'école ou de l'établissement et de la programmation d'actions individuelles et collectives qui en résultent pour participer à la promotion de la santé mentale et au bien-être dans l'école, axée en grande partie sur le développement des compétences psychosociales.

La santé mentale est l'affaire de tous, ceci exige une implication résolue de tous les acteurs de la communauté scolaire, sans oublier d'inclure les pratiques partenariales prenant en compte les acteurs locaux, les représentants d'autres institutions (police, gendarmerie, justice, santé, collectivités territoriales, etc.), les associations partenaires de l'école, les chercheurs en éducation...

1.2.7 La politique de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie en matière de santé

L'Assurance Maladie joue un rôle crucial dans la garantie et la promotion de l'accès équitable aux soins sur les territoires. Elle s'engage activement dans tous les contrats locaux de santé (CLS), visant à mettre en place des actions ciblées pour réduire les inégalités de santé, tant sociales que territoriales. À ce titre, La CPAM du DOUBS est partenaire et signataire du CLS du PETR du Doubs central, adaptant ses efforts selon les spécificités de chaque territoire.

En ce qui concerne l'accès aux droits et aux soins, l'Assurance Maladie s'efforce d'améliorer le taux de recours aux dispositifs de protection sociale, notamment en accompagnant les assurés les plus vulnérables. Elle déploie à ce titre un programme d'accompagnement individualisé pour soutenir les assurés en difficulté pour accéder à leur droits. Les centres d'examen de santé jouent un rôle clé en accueillant et guidant les

patients les plus précaires, leur offrant des bilans de santé complets et personnalisés. L'Assurance Maladie met également en place des actions spécifiques pour améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de précarité. Par exemple, elle développe des partenariats avec des associations et des structures locales pour identifier et accompagner les populations les plus vulnérables. Elle propose également des dispositifs de médiation sanitaire pour faciliter l'accès aux soins des personnes éloignées du système de santé.

Sur le front de la prévention, l'Assurance Maladie s'impose comme un acteur majeur, orchestrant de multiples initiatives dans des domaines clés. Elle participe activement aux campagnes de dépistage pour les cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus, visant à détecter précocement ces maladies et à améliorer les chances de guérison.

L'Assurance Maladie promeut également les programmes de vaccination pour protéger la population contre des maladies infectieuses graves. Elle soutient notamment la vaccination contre la grippe saisonnière, le papillomavirus (HPV) et la rougeole. Des campagnes de sensibilisation sont régulièrement menées pour encourager les populations cibles à se faire vacciner, garantissant ainsi une couverture vaccinale optimale.

À travers le dispositif MT'Dents, l'Assurance Maladie offre des soins buccodentaires gratuits pour les enfants et les jeunes, contribuant ainsi à la prévention des caries et des maladies parodontales. Ce programme inclut des rendez-vous de prévention chez le dentiste à différents âges clés, permettant un suivi régulier de la santé bucco-dentaire des jeunes.

En outre, l'Assurance Maladie développe et soutient des programmes de sensibilisation et d'accompagnement visant à réduire la consommation de tabac, d'alcool et d'autres substances addictives. Elle propose des consultations de tabacologie et des aides financières pour l'achat de substituts nicotiniques, accompagnées de campagnes de prévention et de soutien psychologique.

L'Assurance Maladie accompagne également des initiatives pour détecter précocement les troubles mentaux et offrir un soutien adapté. Elle déploie un programme de dépistage en milieu scolaire pour identifier les troubles du langage, de la vue et du rachis, permettant une intervention rapide et appropriée.

Enfin, elle mène des campagnes de sensibilisation à une alimentation équilibrée et à l'activité physique régulière. L'Assurance Maladie soutient des programmes de rééducation nutritionnelle auprès des jeunes, tels que "Mission Retrouve Ton CAP", et appuie des initiatives locales pour promouvoir le sport santé. Ces actions visent à encourager des habitudes de vie saines et à prévenir les maladies chroniques liées à une mauvaise alimentation et à la sédentarité.

Dans le champ de l'organisation territoriale des soins, L'Assurance Maladie collabore étroitement avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les collectivités locales pour promouvoir les territoires auprès des professionnels de santé dans les zones où la démographie médicale est fragile. Grâce à des contrats incitatifs, l'Assurance Maladie facilite l'installation des professionnels libéraux et soutient les dispositifs d'assistants médicaux. Elle favorise l'exercice coordonné au sein des équipes de soins, en partenariat avec l'ARS, au travers des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Ces collaborations permettent de mieux répondre aux besoins de santé des populations locales et de renforcer l'attractivité des territoires pour les professionnels de santé. Par exemple, des maisons de santé pluridisciplinaires sont créées pour favoriser le travail en équipe et améliorer la prise en charge des patients.

Elle est également engagée dans la transition numérique en santé, visant à moderniser et améliorer l'efficacité des services de santé. Cette transition inclut le développement de la télémédecine, la mise d'outils numériques pour faciliter la coordination des soins et l'accès aux informations de santé par les patients. L'Assurance Maladie développe également des applications mobiles et des plateformes en ligne (Compte Ameli, Mon Espace Santé) pour permettre aux assurés de gérer leurs démarches administratives et de suivre leur parcours de soins.

Ces initiatives démontrent l'engagement continu de l'Assurance Maladie à assurer un accès équitable aux soins et à améliorer la santé globale des populations sur l'ensemble du territoire. En adaptant ses actions aux besoins spécifiques de chaque région, l'Assurance Maladie contribue à réduire les inégalités de santé et à promouvoir un système de santé plus juste et efficace pour tous.

1.2.8 La politique de la Mutualité Sociale Agricole en matière de santé

Depuis toujours, la MSA a la volonté de jouer son rôle sur les territoires en proximité avec ses adhérents. Les actions, déployées par la MSA dans le domaine sanitaire et social, la confortent dans sa double légitimité d'organisme de protection sociale et d'acteur de référence sur les territoires ruraux. L'originalité de son guichet unique (couvrant les domaines maladie, famille, vieillesse, prévention santé et santé sécurité au travail, action sanitaire et sociale de l'ensemble de ses adhérents), la force de sa gouvernance et l'implication quotidienne de ses délégués cantonaux élus, le maillage de sa présence sur les territoires lui permettent d'apporter une offre de service globale et innovante, propre à ses ressortissants et partenariale à l'ensemble de la population.

La MSA s'appuie également sur ses structures d'offre de services pour accompagner la mise en œuvre des politiques de santé et de prévention, avec MSA Services et l'ASEPT. Le contrat local de santé constitue, pour la MSA, une échelle territoriale adéquate à l'expression des besoins regroupée dans un diagnostic et à la mise en place en réponse par des actions opérationnelles.

Au regard de ses orientations nationales dans le cadre de sa stratégie santé, la MSA a arrêté les enjeux qu'elle porte afin d'améliorer la santé de la population agricole et des territoires ruraux autour de 4 enjeux :

- Améliorer l'espérance de vie en bonne santé par la promotion de la santé et la prévention tout au long de la vie et dans tous les environnements
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé dans les territoires ruraux
- Garantir la qualité et la pertinence dans les prises en charges, à chaque étape du parcours de santé
- Développer l'autonomie des populations agricoles et rurales, âgées et en situation de handicap, et soutenir les aidants.
- Ces orientations sont déclinées dans une approche globale basée sur le développement des actions de façon synergique (méthode one health).»

1.2.9 La politique de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Doubs central en matière de santé

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Doubs Central s'engage activement dans l'amélioration de l'accès aux soins et la coordination des services de santé pour les habitants de son territoire. Constituée de divers professionnels de santé, du social et du médico-social, la CPTS du Doubs Central vise à renforcer la collaboration interprofessionnelle afin d'offrir une prise en charge globale et continue des patients.

Sa politique en matière de santé s'articule autour de plusieurs axes prioritaires : l'accès aux soins, la coordination et la réalisation d'actions de prévention, l'accompagnement des patients de plus de 65 ans atteints d'affections de longue durée (ALD), de polypathologie ou d'insuffisance cardiaque, ainsi que de la gestion des crises sanitaires exceptionnelles.

La CPTS du Doubs Central s'engage également à soutenir les professionnels de santé, du secteur social et médico-social du territoire, afin d'offrir à la population une offre de soins efficiente et homogène sur l'ensemble de son territoire.

En partenariat avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Doubs Central, l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Doubs et de la Caisse Primaire D'Assurance Maladie du Doubs (CPAM), la CPTS accompagne le Contrat Local de Santé, afin d'adapter les services de santé aux besoins spécifiques du territoire et à réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé.

1.3 LES POINTS CLES DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le PETR Doubs Central, composé de 3 communautés de communes (139 communes et 37 236 habitants), présente des disparités socio-démographiques et en termes de santé. Les principales problématiques identifiées par le diagnostic réalisé en 2023 incluent :

1. L'attractivité du territoire :

- Faiblesses : faible densité de certains professionnels de santé, disparités dans leur répartition, et accès limité aux spécialistes et services d'urgence.
- Atouts : densité correcte de médecins généralistes, mis à part certaines parties du territoire, et initiatives telles que la télémédecine et des espaces mobiles santé.
- Propositions : améliorer l'attractivité, augmenter le nombre de spécialistes tels que dentistes, kinésithérapeutes par exemple, et renforcer l'offre en radiologie.

2. Santé mentale et addictions :

- Faiblesses : offre de soins psychiatriques insuffisante, longs délais de prise en charge, et taux élevés de consommation d'antidépresseurs et de mortalité due aux addictions.
- Atouts : quelques structures locales et dispositifs de coordination.
- Propositions: renforcer l'axe santé mentale dans le CLS, inclure les addictions, et améliorer la qualité de vie scolaire.

3. Santé environnementale :

- Faiblesses : dépendance à la voiture, précarité énergétique, problèmes de logements vacants, insalubres et non adaptés aux besoins de la population, et présence de nuisances telles que moustiques tigres, tiques, ambroisie et radon.
- Atouts : partenariat avec la Maison de l'Habitat du Doubs, contrat de territoire PETR et Région axé sur les transitions environnementales et énergétique, programme LEADER, territoire TEPOS de la CCDB, ...
- Propositions : sensibilisation au concept "One Health", formation sur les perturbateurs endocriniens, et développement des transports en commun.

4. Santé des personnes âgées :

- Faiblesses : population vieillissante, manque de structures d'hébergement et difficultés de maintien à domicile.
- Atouts : présence de SSIAD et dispositifs d'accompagnement (Réseau Senior, DAC, ...).
- Propositions : renforcer le maintien à domicile, lutter contre l'isolement, et améliorer la prise en charge des personnes âgées et accompagner les aidants.

5. Actions de prévention :

- Faiblesses : aucune maison sport santé sur le territoire, augmentation du surpoids chez les enfants, mortalité par cancer au niveau de la CCPSB en augmentation sur la période 2013-2017.
- Atouts : des acteurs de la prévention présents sur le territoire, des actions de prévention réalisées sur le territoire par divers acteurs (collectivités, MSP, CPTS, ...)
- Nécessité de poursuivre et développer des actions de prévention, notamment sur l'alimentation, l'activité physique, les cancers, et les addictions.

6. Animation et communication du CLS :

- Faiblesses : un CLS peu connu, manque d'appropriation par les élus et partenaires, manque d'interconnaissance
- Atouts : partenariats bien développés incluant une diversité d'acteurs motivés pour œuvrer dans le cadre du CLS, des actions du CLS qui répondent aux besoins du territoire
- Propositions : importance d'améliorer la communication et la visibilité du CLS, élargir les partenariats, renforcer la programmation des actions et l'interconnaissance des acteurs.

La phase de concertation mise en œuvre en 2024 a confirmé ces problématiques. Elle a aussi mis en avant un besoin de travailler plus particulièrement en direction des personnes âgées, des femmes, des jeunes et de leurs parents.

En conclusion, il est crucial de poursuivre les efforts en prévention, santé mentale, environnementale, et attractivité, tout en proposant des actions en direction des personnes âgées, des femmes, des enfants et leurs parents, en améliorant la communication et en tenant compte des spécificités de chaque communauté de communes pour tendre vers un équilibre territorial.

2 Le Contrat Local de Santé

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-10

Vu l'article L 1434-2 du Code de la Santé Publique : « le projet régional de santé est constitué :

1° D'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans ;

2° D'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels.

Ces objectifs portent notamment sur la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé, sur l'amélioration de l'accès des personnes les plus démunies à la prévention et aux soins, sur le renforcement de la coordination, de la qualité, de la sécurité, de la continuité et de la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales ainsi que sur l'organisation des parcours de santé, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Ils visent également à organiser la préparation du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles dans le cadre du dispositif d'organisation de la réponse du système de santé en cas de situation sanitaire exceptionnelle « ORSAN » mentionné à l'article L 3131-11.

Ils peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L 1434-10 ;

3° D'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies ;

Dans les territoires frontaliers et les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, le projet régional de santé organise, lorsqu'un accord cadre international le permet, la coopération sanitaire et médico-sociale avec les autorités du pays voisin. » ;

Vu l'article L 1434-10 IV alinéa du Code de la Santé Publique : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. » ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2023 portant adoption du Projet Régional de Santé Bourgogne-Franche-Comté 2018-2028 révisé pour la période 2023-2028 ;

Vu la délibération du PETR en date du 2 octobre 2023 portant sur son engagement dans une démarche de renouvellement d'un Contrat Local de Santé à l'échelle de son territoire pour la période 2025-2029 ;

Vu la délibération du PETR du Doubs central en date du 17 juin 2024 validant la stratégie du Contrat Local de Santé 2025-2029 et vu et la délibération n°DB1-10-2024 du bureau du Doubs central en date du 2 septembre 2024 approuvant le projet de Contrat Local de Santé du Doubs central 2024-2029 ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : LES PARTIES PRENANTES AU CONTRAT

Les signataires engagés dans le contrat

- L'ARS Bourgogne-Franche-Comté
- Le PETR du Doubs central
- La Préfecture du Doubs
- La Région Bourgogne-Franche-Comté
- Le Département du Doubs
- La direction départementale des services de l'Education nationale du Doubs
- La CPAM
- La MSA
- La CPTS du Doubs central

Les partenaires institutionnels et associatifs identifiés qui seront associés en tant que de besoin

- L'Etat (Direction Départementale des Territoires)
- Les communautés de communes, communes et CCAS du territoire
- La CPTS du Doubs central
- Les établissements scolaires
- Les centres hospitaliers
- Les Maisons de Santé Pluri-professionnelles
- Les établissements médico-sociaux
- Les associations et acteurs œuvrant dans le domaine de l'accompagnement des personnes âgées (Réseau séniors, DAC, ADMR, Mutualité Française, CARSAT, ARESPA, ...)
- Les associations et acteurs de la prévention (Promotion santé, Mutualité Française, ANPAA 25, ADDSEA, Aides 25, CAARUD, Maison des Adolescents du Doubs, Rés'Ado),
- Les associations et acteurs institutionnels œuvrant dans le domaine de l'accompagnement des professionnels de santé libéraux (CDOM du Doubs, URPS, FEMASCO...)
- Les représentants des usagers

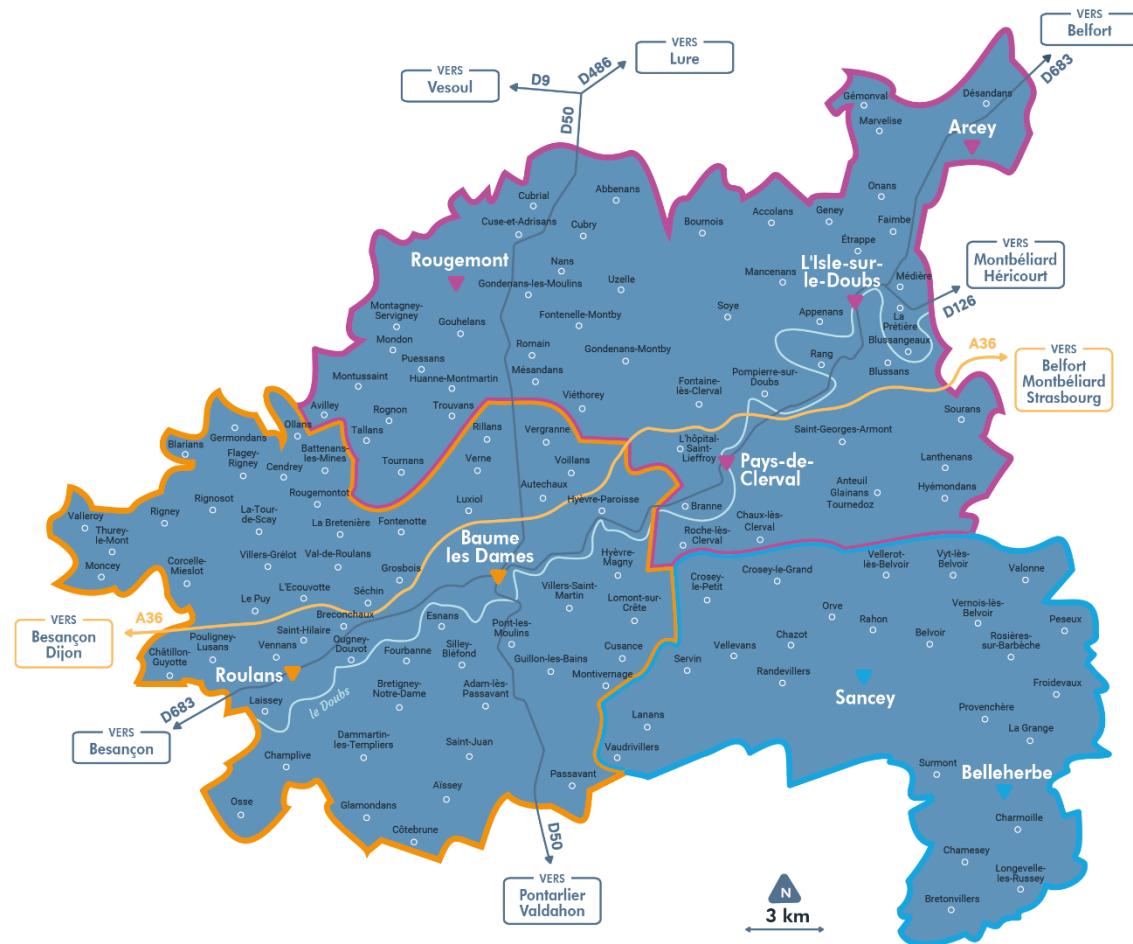
ARTICLE 2 : LE PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DU CONTRAT

Les communes du PETR Doubs central sont :

Abbenans, Accolans, Adam-lès-Passavant, Aissey, Anteuil, Appenans, Arcey, Autechaux, Avilley, Battenans-les-Mines, Baume-les-Dames, Belleherbe, Belvoir, Blarians, Blussangeaux, Blussans, Bournois, Branne, Breconchaux, Bretigney-Notre-Dame, Bretonvillers, Cendrey, Chamesey, Champlive, Charmoille, Châtillon-Guyotte, Chazot, Corcelle-Mieslot, Côtebrune, Crosey-le-Grand, Crosey-le-Petit, Cubrial, Cubry, Cusance, Cuse-et-Adrisans, Dammartin-les-Templiers, Désandans, Esnans, Etrappe, Faimbe, Flagey-Rigney, Fontaine-lès-Clerval, Fontenelle-Montby, Fontenotte, Fourbanne, Froidevaux, Gemonval, Geney, Germondans, Glamondans, Gondenans- lès -Moulins, Gondenans-Montby, Gouhelans, Grosbois, Guillon- lès -Bains, Huanne-Montmartin, Hyemondans, Hyèvre-Magny, Hyèvre-Paroisse, L'Ecuvotte, L'Hôpital-Saint-Lieffroy, L'Isle-sur-le-Doubs, La Bretenière, La Grange, La Pretière, La Tour de Scay, Laissey, Lanans, Lanthenans, Le Puy, Longevelle-les-Russey, Lomont-sur-Crête, Luxiol, Mancenans, Marvelise, Médière, Mesandans, Moncey, Mondon, Montagney-Servigney, Montivernage, Montussaint, Nans, Ollans, Onans, Orve, Osse, Ougney-Douvot, Passavant, Pays de Clerval, Péseux, Pompierre-sur-Doubs, Pont-lès-Moulins, Pouligney-Lusans, Provenchère, Puessans, Rahon, Randevillers, Rang, Rigney, Rignosot, Rillans, Roche-lès-Clerval, Rognon, Romain, Rosières-sur-Barbèche, Rougemont, Rougemontot, Roulans, Saint-Georges-Armont, Saint-Hilaire, Saint-Juan, Sancey, Sechin, Servin, Silley-Blefond, Sourans, Soye, Surmont, Tallans, Thurey-le-Mont, Tournans, Trouvans, Uzelle, Val de Roulans, Valleroy, Valonne, Vaudrivillers, Vellerot-lès-Belvoir, Vellevans, Vennans, Vergranne, Verne, Vernois- lès -Belvoir, Viéthorey, Villers-Grélot, Villers-Saint-Martin, Voillans, Vyt-lès-Belvoir.

Ce périmètre est susceptible d'évoluer, par voie d'avenant, pendant la durée du présent contrat, en fonction des retraits ou adhésions nouvelles de communes.

Carte du PETR du Doubs central



ARTICLE 3 : LES MODALITES DE GOVERNANCE

- Un comité technique (COTECH) composé de :

- L'élu(e) en charge de la santé au PETR du Doubs central
- La direction du PETR du Doubs central (directrice ou directeur adjoint)
- Le/l' animatrice santé du CLS
- Le/la chargé(e) de mission développement territorial en santé de l'ARS
- Le coordinateur et/ou un élu de la CPTS du Doubs central
- Les directeurs, directrices ou chargée.s de mission en lien avec la santé des trois communautés de communes du Doubs central
- Un représentant de Promotion santé
- Un représentant de la MSA

Selon l'ordre du jour prévu, des partenaires ou porteurs de projet du CLS pourront être invités.

Cette instance aura pour missions d'échanger sur la réalisation des actions et de préparer les réunions du COPIL CLS. Le COTECH pourra être force de proposition (réorientation, arrêt ou création d'actions, déploiement de moyens...) auprès du COPIL si nécessaire.

Le COTECH se réunira au moins deux fois par an, et notamment en amont des comités de pilotage.

- Un comité de pilotage (COPIL) du CLS composé de :

- Les signataires du CLS (élus ou représentants),

- Le/la vice-président(e) du PETR en charge de la santé
- Les président(e)s des trois communautés de communes ou leurs représentants
- Le/la directeur(rice) territoriale de l'ARS
- Le/la président(e) du conseil de développement ou en cas d'absence un autre membre du conseil de développement

Le ou l'animatrice santé du CLS et le ou la chargée de mission développement territorial en santé de l'ARS animeront et participeront au comité de pilotage.

Il aura pour missions de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du CLS et de définir la programmation annuelle des actions. Il lui revient de :

- Accompagner la mise en œuvre des actions en lien avec les orientations stratégiques du CLS
- Garantir la cohérence entre les politiques territoriales de santé et les priorités départementales, régionales et nationales en matière de santé
- Proposer un programme d'actions annuel qui sera étudié par le PETR du Doubs central en fonction de ses capacités financières. Celui-ci se réserve le droit au cours de l'année de modifier ce programme au regard des opportunités partenariales, financières et autres qui s'offriraient à lui ;
- Évaluer périodiquement l'avancée du contrat et décider des ajustements éventuels.
- Programme annuel mais possibilité autorise actions évolutions

Il se réunit au moins une fois par an.

- **Des groupes de travail thématiques** seront mis en place, en tant que de besoin, afin d'organiser le lancement et la mise en œuvre des fiches actions du présent CLS. Ils seront composés de tous les partenaires nécessaires au bon déploiement de la thématique concernée ainsi que des personnes ressources mobilisables au sein de l'ARS. Le/la chargé(e) de mission santé du CLS se positionne comme facilitateur et en soutien des partenaires dans leur mission de pilotage des actions et d'animation des groupes de travail thématiques.

Ils pourront également être force de proposition auprès du COTECH pour toute perspective d'évolution.

- Une assemblée plénière CLS qui réunira

- Les élus,
- Les professionnels de santé
- Les acteurs locaux : institutions, associations...
- Les opérateurs en prévention et promotion de la santé
- Les opérateurs en santé environnement
- Tous les partenaires mobilisés dans le déploiement territorial du CLS,

Cette instance aura pour objectif de présenter les réalisations du CLS et de créer une dynamique partenariale locale autour des questions de santé. Cette instance se réunira sur décision du COPIL.

ARTICLE 4 : LES AXES STRATEGIQUES ET LES ACTIONS DU CONTRAT

Elaboration de la stratégie du contrat

Pour l'élaboration du contrat local de santé 2025-2029 du Doubs central des diagnostics quantitatif et qualitatif ont été réalisés par Icone Média Santé. Le diagnostic quantitatif s'est appuyé sur une analyse documentaire. Le diagnostic qualitatif a quant à lui consisté en l'analyse d'entretiens réalisés auprès d'acteurs locaux et de partenaires, et d'une enquête en direction de structures locales porteuses d'actions (synthèse des diagnostics en annexe 1 et résumé au paragraphe « diagnostic territorial » du présent contrat).

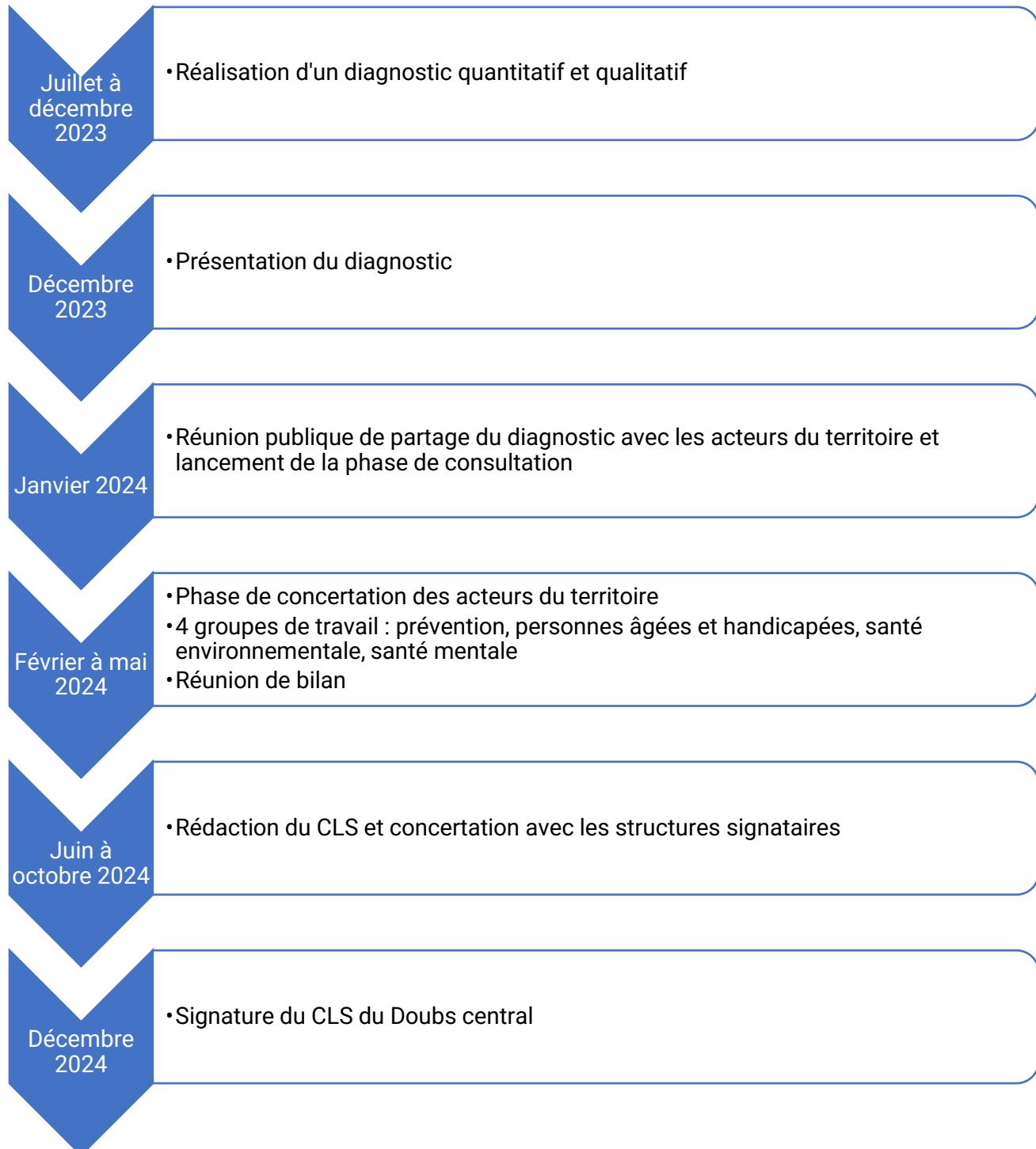
Ces diagnostics ont été complétés par une phase de concertation avec les acteurs locaux comprenant une enquête en direction des habitants du territoire, une réunion publique, quatre groupes de travail (prévention, personnes âgées et handicapées, santé environnement, santé mentale) et une réunion de bilan.

Ces diagnostics et cette concertation ont mis en avant des besoins en termes :

- d'attractivité territoriale pour favoriser les professionnels de santé et de communication,
- de nutrition-santé,
- de prévention notamment à l'égard du jeune public,
- de santé-environnement,

- de santé mentale,
- de parentalité
- d'actions à destination des personnes âgées et de leurs aidants, y compris les aidants des personnes porteuses de handicap
- d'actions spécifiques à destination des femmes.

Schéma des phases de l'élaboration du contrat local de santé du Doubs central



Stratégie du contrat

Les constats tirés des phases de diagnostic et de concertation ont permis d'élaborer une nouvelle stratégie comportant 8 axes stratégiques déclinées en 15 fiches-actions.

Tableau récapitulatif du programme d'actions		
Axes stratégiques	Orientations	Intitulé de la fiche action
Axe 1 : Rendre attractif le territoire pour favoriser l'installation des professionnels de santé	Démographie médicale	1.1 Renforcer l'accès aux soins
	Favoriser l'attractivité du territoire et à la mise en réseau des acteurs	1.2 Favoriser l'attractivité du territoire et à la mise en réseau des acteurs
Axe 2 : Déployer le volet nutrition santé sur le territoire	Santé nutrition	2.1 Promouvoir la prévention sur la nutrition
	Prévention obésité	2.2 Promouvoir la pratique d'une activité physique pour tous les âges pour lutter contre la sédentarité
Axe 3 : Agir pour un environnement favorable à la santé	Qualité de l'eau et de l'air, cadre de vie et maladies vectorielles	3.1 Agir pour une meilleure qualité de l'air
		3.2 Adapter le cadre de vie et/ou adapter les comportements au cadre de vie existant pour prévenir les risques liés à la santé environnement
		3.3 Prévenir et lutter contre les maladies vectorielles
Axe 4 : Déployer le volet santé mentale sur le territoire et accompagner les populations vulnérables	Santé mentale	4.1 Renforcer le parcours santé mentale
Axe 5 : Développer les actions de prévention	Promotion des comportements favorables à la santé	5.1 Développer à l'échelle du territoire les actions de prévention et promotion de la santé
Axe 6 : Décliner les parcours	Accompagner les familles	6.1 Déployer le parcours périnatalité sur le territoire du CLS
	Favoriser l'autonomie des personnes âgées	6.2 Déployer le parcours grand-âge sur le territoire du CLS : lutte contre l'isolement et maintien à domicile
	Accompagner les aidants	6.3 Déployer le parcours grand âge sur le territoire du CLS : accompagner les aidants
Axe 7 : Préserver la santé des femmes	Santé des femmes	7.1 Mener des actions de prévention à destination des femmes
Axe 8 Animer et communiquer sur le CLS	Animation du CLS	8.1 Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé
	Évaluation du CLS	8.2 Evaluer le Contrat Local de Santé

ARTICLE 5 : LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES DES SIGNATAIRES

Les parties signataires du présent contrat décident de coordonner leurs efforts pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques partagés, au service de la santé dans les territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté. Elles s'engagent à participer aux instances.

• Coordination et coopération

Pour ce faire, elles décident de mettre en œuvre un partenariat structuré et de mobiliser leurs compétences et moyens propres sur des projets définis conjointement.

Elles s'entendent sur les modalités de leur collaboration et s'engagent à participer aux réunions et aux instances et à s'informer réciproquement sur tous sujets en lien direct ou indirect avec le présent contrat.

Plus particulièrement, elles s'efforcent d'échanger sur des chiffres et des données stratégiques pour le territoire et de s'éclairer sur d'éventuelles nouveautés et/ou difficultés locales.

• Plan d'actions partagé

Les parties signataires du présent contrat s'engagent conjointement sur un plan d'actions. Elles s'engagent à le faire vivre dans la durée, à l'animer et à le faire évoluer au regard des enjeux et besoins des usagers.

Les projets retenus conjointement devront être porteurs d'une forte plus-value et concourir à la réduction des inégalités d'accès aux soins et à la promotion de la santé sur les territoires. Les initiatives et actions locales innovantes, exemplaires en matière de prévention, de prise en charge et d'accueil des professionnels de santé seront accompagnées.

L'ARS s'engage à soutenir la réalisation des fiches actions inscrites dans le présent contrat dans la limite des enveloppes annuelles de financement dont elle dispose et des priorités qu'elle établit.

L'ARS s'engage à financer le poste d'animateur santé du CLS du territoire à hauteur maximum de 50% de la dépense réelle éligible (salaire chargé et frais de missions éventuels : frais de déplacement, fournitures...) d'un ETP et d'un montant plafonné à 30 000 € par an.

• Communication et valorisation

Les parties signataires du présent contrat s'engagent à communiquer conjointement sur toutes les actions conduites et à valoriser leur partenariat, notamment auprès des acteurs de la santé et dans les territoires notamment en lien avec la CPTS du Doubs central.

ARTICLE 6 : LA DUREE ET REVISION DU CONTRAT

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les parties. Il est conclu pour une durée de cinq ans.

Sur la base des enseignements du suivi du CLS, présentés chaque année dans le cadre du COPIL CLS, le présent contrat peut être révisé et complété afin :

- d'intégrer de nouvelles fiches action et/ou de supprimer des fiches actions déclinant les axes stratégiques définis dans l'article 4 : tous les membres du COPIL doivent être d'accord avec la nouvelle programmation du CLS et un accord écrit des membres, non présents à la réunion annuelle du COPIL, est nécessaire. Dans ce cas, le compte rendu du COPIL vaut avenant au présent contrat. Une présentation pour information pourra être réalisée dans les instances signataires du contrat.
- d'intégrer de nouveaux axes stratégiques/nouvelles orientations stratégiques et/ou de nouveaux partenaires, ainsi que de prolonger la durée du contrat : un avenant doit être rédigé et signé par tous les membres du COPIL.

ARTICLE 7: LE SUIVI ET L'EVALUATION

Le suivi annuel

Un suivi annuel a pour objet :

- l'examen contradictoire du bilan annuel de réalisation des actions prévues au contrat à l'année n-1 ;
- l'analyse des perspectives pour l'année n et les années à venir ;
- la définition d'éventuels avenants.

L'évaluation des résultats sur la base des indicateurs prévus au contrat (cf fiches actions) se fera selon la temporalité prévue dans les fiches-actions.

Le suivi annuel est réalisé au sein du COPIL CLS qui est organisé une fois par an.

L'évaluation finale

L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre. Elle fait l'objet d'une fiche action annexée au présent contrat.

ARTICLE 8: COMMUNICATION ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les dispositions de cet article sont régies par le Code de la Propriété Intellectuelle.

Les études et résultats publiés, édités, divulgués, quel que soit le support, devront mentionner les noms et logos des différents signataires. Les signataires bénéficient d'un droit de regard sur les éventuelles publications.

Les signataires s'engagent à apposer en couleur, ou à faire apposer en couleur, le logotype des signataires et à ce qu'il soit fait mention des signataires, sur les supports de communication, d'information et de promotion, et lors des interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de l'exécution des présentes et ce, pendant toute la durée du contrat.

En cas de litiges ou de différends survenant entre les signataires, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à des conciliateurs qu'elles auront désignés.

Une solution amiable devra intervenir dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date à laquelle la désignation du premier conciliateur est notifiée à l'autre partie. Faute d'accord dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.

ARTICLE 9: RESILIATION ET RECOURS

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elles pourraient faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les parties se réservent la possibilité de porter devant le Tribunal Administratif compétent, tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, qui n'aurait pas pu trouver de solution amiable.

SIGNATURES

L'ARS de Bourgogne-Franche-Comté	Le PETR du Doubs central
Monsieur Jean-Jacques COIPLET	Monsieur Thomas VIGREUX
La Préfecture du Doubs	La Région Bourgogne-Franche Comté
Monsieur Rémi BASTILLE	Madame Marie-Guite DUFAY
Le Département du Doubs	L'Education Nationale
Madame Christine BOUQUIN	Monsieur Samuel Rouzet
La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs	La Mutualité sociale agricole Franche-Comté
Madame Fabienne JACQUEMARD	Madame Agnès Cudrey-Vien
La communauté professionnelle territoriale de santé du Doubs central	
Monsieur Aurélien RACLE	

3 Annexes

ANNEXE 1 : FICHES-ACTIONS

AXE 1 : Rendre attractif le territoire pour favoriser l'installation des professionnels de santé

Fiche action n°1 : Renforcer l'accès aux soins

Motivation de l'action, contexte	<p>L'accès aux soins sur le territoire est rendu possible par l'installation de professionnels de santé, et facilité par le développement de l'exercice coordonné sur le territoire. Il est rendu également possible par la coordination des professionnels santé qui en travaillant ensemble répondre au mieux au besoin de la population L'animateur santé grâce à sa connaissance spécifique du territoire et de son travail en collaboration avec les instances, les élus locaux et la CPTS du Doubs central doit être la porte d'entrée pour tout professionnel souhaitant s'installer sur le territoire du CLS mener la coordination des acteurs en lien avec la CPTS</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : développer la démographie des professionnels de santé et soutenir l'exercice coordonné</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Promouvoir le territoire auprès des étudiants• Accompagner les professionnels de santé à l'installation sur le territoire• Accompagner les équipes porteuses de projet au travail en exercice coordonné et à l'élaboration et la rédaction de leur projet de santé
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Volet « accompagnement des professionnels de santé à l'installation sur le territoire » <p>L'ARS identifie, et cartographie chaque année la carte du zonage (zones d'action prioritaire et zone d'action complémentaire) pour les différentes catégories de professionnels de santé. L'animatrice santé, en lien avec la CPTS du Doubs central, fait remonter à la délégation territoriale les effectifs des professionnels de santé et les perspectives d'évolution.</p> <p>L'animatrice santé joue un rôle de proximité vis-à-vis des professionnels de santé, en particulier lors de leur installation. Elle doit jouer le rôle de « porte d'entrée », de « guichet d'accueil » pour son territoire dans l'accueil de nouveaux professionnels de santé. Elle contribue avec le chargé de mission développement territorial en santé à structurer et mettre en avant une offre d'accueil et d'installation.</p>
	<p>En partenariat avec l'ARS et la CPAM, l'animatrice santé rencontre les étudiants et les médecins souhaitant exercer sur le territoire pour leur faire part des possibilités d'installation et présenter les différents lieux d'exercice du territoire. Elle fait le lien avec les élus locaux sur les éventuels besoins ou recherches de locaux professionnels, de logement et d'accompagnement de la famille si besoin.</p> <p>Le CLS s'inscrivant dans un partenariat vaste, l'animatrice santé fait le lien avec la CPTS du Doubs central.</p> <p>Elle peut être amenée à proposer des temps d'échanges à destination des professionnels souhaitant exercer dans un endroit déterminé ou non. Enfin, elle fait la promotion du Portail d'Accompagnement des Professionnels des Santé (PAPS BFC), outil permettant aux professionnels de s'informer sur les aides éventuelles.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> Volet « renforcer l'exercice coordonné » <p>L'animatrice santé et le chargé de mission développement territorial en santé accompagnent les équipes porteuses de projet qui le souhaitent tout au long de leur parcours vers la labellisation de leur projet de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - animation et coordination des réunions d'équipes jusqu'à nomination d'un coordinateur au sein de l'équipe - accompagnement dans l'élaboration et l'écriture du projet de santé - en partenariat avec la CPAM et la FeMaSco, information sur l'exercice coordonné, les systèmes d'information labellisés, les Accords Conventionnels Interprofessionnels, ... <p>L'animatrice santé relaye auprès de l'ARS les initiatives sur l'exercice coordonné des PS ou des élus.</p> <p>Par ailleurs, l'animatrice santé accompagne les collectivités qui soutiennent les projets d'exercice coordonné sur le volet immobilier, en partenariat avec le Département du Doubs et la Région BFC.</p> <ul style="list-style-type: none"> Promotion du territoire auprès des étudiants <p>L'animatrice santé fait la promotion du territoire auprès des étudiants de diverses manières : rencontre des étudiants, recherche de possibilités de stage auprès des professionnels de santé du territoire, organisation de visites de MSP. Elle utilise également le portrait de territoire comme outil de promotion auprès des étudiants, etc.</p> <p>Porteur de l'action : PETR du Doubs central sur le volet accompagnement des PS à l'installation. Équipes porteuses de projets et collectivités locales sur le volet « exercice coordonné ».</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : EPCI, ARS, Région Bourgogne Franche-Comté, Département du Doubs, Assurance Maladie, FeMaSCo, CPTS du Doubs central, Université de Bourgogne-Franche-Comté, collège régional des généralistes enseignants (CRGE FC), etc.</p> <p>Population bénéficiaire : professionnels de santé</p> <p>Territoire concerné : PETR du Doubs central</p>
Résultats attendus	Maintien et amélioration de l'accès aux soins sur le territoire. Installation de professionnels de santé. Augmentation du nombre de structures d'exercice coordonné sur le territoire.
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS 2025-2029
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <p>Volet accompagnement à l'installation : 100% par ARS, dans la limite de 500€ / année civile</p> <p>Volet « renforcement de l'exercice coordonné » : 100 % par ARS dans la limite de 500€ par an soit 2500€ sur la durée du CLS aides selon FIR pour MSP</p> <p>Cofinancements : Volet « renforcement de l'exercice coordonné » : Région / bâti, Département/ AMO, collectivités Locales/ bâti, autres/bâti. contribution en nature des partenaires (ex : mise à disposition de salles) au besoin, réponse à des appels à projets ou autres</p>
Indicateurs	<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évolution annuelle du zonage - Nombre de rencontres réalisées au cours de l'année avec les prétendants à l'installation

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'installation de médecins sur le territoire - Nombre de patients sans médecin traitant - Nombre de structure d'exercice coordonné sur le territoire <p>Valeur initiale : cf cartographies zonage et structures d'exercice coordonné 2024.</p> <p>Fréquence : mi-CLS (2026) et fin de CLS (2029) ; rapport d'activités annuel en Copil</p> <p>Source : animateur santé du Doubs central et partenaires mettant en place les actions</p> <p>Responsable du suivi : animateur santé du Doubs central et chargé de mission développement territorial en santé</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>Finalité : réduire les inégalités sociales et territoriales en santé</p> <p>Orientation : Organiser une offre de santé de proximité, coordonnée, centrée autour de l'usager et en garantir l'accès à tous</p> <p>Lien parcours : tous les parcours</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>

AXE 1 : Rendre attractif le territoire pour favoriser l'installation des professionnels de santé

Fiche action n°2 : Favoriser l'attractivité du territoire et la mise en réseau des acteurs

Motivation de l'action, contexte	<p>L'attractivité du territoire est liée à plusieurs facteurs : l'accès à un travail, l'accès à un logement, à des loisirs et services de proximité, aux mobilités et l'accès au numérique. Il convient de prendre en compte l'ensemble de ces facteurs pour développer, en concertation avec les acteurs de terrain, une stratégie d'attractivité territoriale sur le PETR du Doubs central.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Développer l'attractivité territoriale et la démographie des Professionnels de santé</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Aider à la mise en œuvre de projets innovants accentuant l'attractivité du territoire• Définir, en concertation avec les acteurs de terrain, une stratégie permettant de rendre chaque territoire plus attractif et propice à l'installation de nouveaux professionnels de santé.• Mettre en œuvre cette stratégie.
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Volet « aider à la mise en œuvre de projets innovants et déployer les projets qui ont fait leur preuve sur l'ensemble du territoire » L'animatrice santé, en partenariat avec la CPTS locale et les élus locaux, contribue à l'émergence de projets innovants pour le territoire en permettant d'accroître l'attractivité territoriale. Ces projets peuvent concerter le logement des étudiants et/ ou professionnels de santé, leurs mobilités, l'accès aux loisirs et services de proximité. Elle accompagne et soutient les projets ayant déjà fait leur preuve et permet leur déploiement sur l'ensemble du territoire. L'animatrice santé, comme indiqué dans la fiche-action n°1 doit jouer le rôle de « porte d'entrée », de « guichet d'accueil » pour son territoire dans l'accueil de nouveaux professionnels de santé. Elle contribue avec la CPTS et les élus locaux à structurer et mettre en avant une offre d'accueil et d'installation sur le territoire. Par ailleurs, elle organise des rencontres en partenariat avec la CPTS afin de faciliter l'interconnaissance des professionnels de santé et du médico-social/ social pour répondre au mieux aux besoins de la population grâce à une meilleure connaissance de « qui fait quoi » et de ce qui existe à l'échelle du PETR. L'animatrice de santé en partenariat avec la CPTS organise une offre de stage à destination des élèves de troisième et de seconde (si besoin) auprès des professionnels de santé et médico-social du territoire. Elle fait la promotion du portrait de territoire. Enfin, l'animatrice santé travaille à l'identification de MSP développant une approche une seule santé, avec par exemple une meilleure prise en compte des enjeux liées à l'alimentation saine et durable, aux mobilités actives et à l'environnement dans les activités de soin afin de les soutenir et les accompagner via les co-chefs du projet USS.• Volet « stratégie d'attractivité territoriale » L'animatrice santé coordonne ce volet, en partenariat avec la CPTS du Doubs central, les élus locaux, les partenaires, etc. :<ul style="list-style-type: none">- Animation et coordination de groupes de travail- Accompagnement dans la réflexion des actions à mettre en œuvre- En partenariat avec la CPAM et la FeMaSco, information sur l'exercice coordonné, les systèmes d'information labellisés, les Accords Conventionnels Interprofessionnels,- Réalisation d'une veille prospective pour identifier les nouvelles pratiques mises en œuvre au niveau national pour améliorer l'attractivité territoriale des territoires ruraux qui pourraient être mises en œuvre localement

	<p>Le chargé de mission développement territorial en santé relaye auprès de l'ARS les initiatives sur l'attractivité territoriale réalisées ou envisagées localement.</p> <p>Porteur de l'action : PETR du Doubs central</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : PETR, CPTS, professionnels de santé et acteurs de la santé, Centres hospitaliers du territoire et établissements médico-sociaux, ARS, Région Bourgogne Franche-Comté, Département du Doubs, CPAM, Femasco, MSA, CRGE FC, etc.</p> <p>Population bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - professionnels de santé - Professionnels du secteur médico-social et social - partenaires du CLS - population en général <p>Territoire concerné : PETR du Doubs central</p>
Résultats attendus	Maintien et amélioration de l'accès aux soins sur le territoire. Installation de professionnels de santé.
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS 2025-2029
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <p>Taux d'intervention ARS : Volet « aide à la mise en œuvre de projets innovants » : 100% par ARS, dans la limite de 500€ / année civile soit 2 500€ sur la durée du CLS</p> <p>Volet « stratégie d'attractivité territoriale » : 100% par ARS, dans la limite de 1500€ / année civile CLS Doubs central soit 7 500€ sur la durée du CLS</p> <p>Cofinancements : Volet « aide à la mise en œuvre de projets innovants » : selon projets contribution en nature des partenaires (ex : mise à disposition de salles) au besoin, réponse à des appels à projets ou autres</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets innovants (ou ayant fait ses preuves) déployés sur le territoire - Nombre de réunions partenariale ou/et groupe de travail « stratégie d'attractivité territoriale » mises en œuvre - Nombre de structures d'exercice coordonné. <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence : mi-CLS (2026) et fin CLS (2029) ; rapport d'activités annuel en Copil</p> <p>Source : animateur de santé et partenaires mettant en place les actions</p> <p>Responsable du suivi : animateur santé du Doubs central et chargé de mission développement territorial en santé</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>Finalité : réduire les inégalités sociales et territoriales en santé</p> <p>Orientation : Organiser une offre de santé de proximité, coordonnée, centrée autour de l'usager et en garantir l'accès à tous</p> <p>Lien parcours : tous les parcours</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>

AXE 2 : Déployer le volet nutrition santé sur le territoire

Fiche action n° 3 : Promouvoir la prévention sur la nutrition

Motivation de l'action, contexte	<p>L'alimentation déséquilibrée a une incidence morbide sur la santé, responsable de maladies cardio-vasculaires, de cancers, etc. La France fait face à une augmentation des personnes en surpoids ou en obésité, au développement du diabète ou du cholestérol. Le surpoids et l'obésité touchent particulièrement des personnes de plus en plus jeunes et les personnes précaires. On observe également chez les personnes âgées des problèmes de dénutrition qui ont des conséquences fâcheuses sur leur santé globale. Le Programme national nutrition santé (PNNS) a pour objectif général l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition.</p> <p>Le Projet Régional de Santé 2018 20208 dans son axe « Faire le choix de la prévention » soutient et assure la promotion des actions portant sur la nutrition et l'activité physique qu'elles soient à l'intention des plus jeunes comme des personnes âgées.</p> <p>La région Bourgogne-Franche-Comté enregistre tous les ans 5 000 décès prématurés dont près d'un tiers seraient évitables par la modification des comportements individuels. Principaux facteurs de risque : la sédentarité et une alimentation trop riche, arrivent juste derrière le tabac et l'alcool.</p> <p>Le Doubs central ne fait pas exception : par exemple, le taux d'obésité chez les jeunes est assez important. Il est donc nécessaire, dans le cadre du CLS, de mettre en œuvre des actions portant sur la nutrition.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : faire évoluer les modes d'alimentation et de consommation pour qu'ils soient plus favorables à la santé</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Agir auprès du jeune public• Agir auprès des personnes âgées• Agir auprès des entreprises• Agir auprès des publics précaires
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Agir auprès du jeune public L'AS met en place le projet « Cultive ton assiette » sur le territoire du CLS, projet à destination des enfants sur le temps périscolaire. L'AS, en lien avec les élus locaux, cantines scolaires, RéPoPP, l'Éducation nationale, etc. communique sur les actions possibles, soutient et accompagne les projets sur le volet nutrition des établissements scolaires et accueils périscolaires. L'AS travaille avec les partenaires pour lutter contre l'obésité infantile par la communication sur des programmes probants ou des dispositifs existants, la mise en œuvre d'actions concrètes avec des professionnels de santé, élus, agents, professionnels de l'enfance et de la petite enfance, etc.• Agir auprès des personnes âgées L'AS, en lien avec les partenaires, communique sur les programmes probants en termes de nutrition des personnes âgées. Elle soutient et accompagne les actions mises en œuvre par les différents partenaires. Ex : atelier de cuisine, atelier Silver Fourchette, semaine de la dénutrition, etc.• Agir auprès des entreprises L'AS, en lien avec les partenaires, propose aux entreprises et met en œuvre à destination du personnel déjeunant sur place des actions de sensibilisation pour bien équilibrer son repas.

	<p>L'AS recherche des partenariats avec des producteurs locaux pour favoriser une meilleure alimentation, de proximité pour les salariés.</p> <ul style="list-style-type: none"> Agir auprès des publics précaires <p>L'AS accompagne et soutient les actions sur la nutrition mises en œuvre par les partenaires travaillant avec le public précaire. Elle communique sur des actions potentielles et/ou existantes.</p> <p>L'AS recherche des partenariats avec des producteurs locaux pour favoriser une meilleure alimentation, de proximité pour le public précaire.</p> <p>L'animatrice santé veillera à intégrer les enjeux environnementaux dans l'ensemble des actions de prévention/promotion pour une alimentation saine et durable</p>
Résultats attendus	<p>Porteur de l'action : PETR du Doubs central</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS, RéPoPP, Éducation nationale, Promotion, Santé, Mutualité française, EHPAD, Hôpital de Baume les Dames, Département du Doubs, communauté de communes et syndicats scolaires et périscolaires, CCAS, La Croix rouge, Les Restos du Cœur, le réseau Seniors, Chambre d'agriculture, GAB 25 et 90, etc.</p> <p>Population bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes - Personnes âgées - Salariés - Public précaire <p>Territoire concerné : PETR du Doubs central</p> <p>Les actions possibles en termes de nutrition à destination des jeunes, personnes âgées, salariés et public précaire sont connues et se développent sur le territoire. Des partenariats avec des producteurs locaux sont mis en place.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Durée du CLS 2025-2029</p> <p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 3 000€ par an soit 15 000€ sur la durée du CLS</p>
Financement	<p>Taux d'intervention ARS : 100%</p> <p>Cofinancements : contribution en nature des partenaires (ex : mise à disposition de salles) au besoin, réponse à des appels à projets ou autres</p>
	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions menées - Nombre de personnes sensibilisées - Nombre de partenariat avec des producteurs locaux conclus <p>Valeur initiale : 0</p>
Indicateurs	<p>Fréquence de mesure : mi-CLS (2026) et fin de CLS (2029) ; rapport d'activités annuel en Copil</p> <p>Source : animateur santé du Doubs central et partenaires mettant en place les actions</p> <p>Responsable du suivi : animateur santé du Doubs central et chargé de mission développement territorial en santé</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou	Priorités stratégiques PRS :

autres démarches de partenaires	<p>PRSE4 orientation « faire le choix de la prévention et agir tôt sur tout ce qui a une influence sur notre santé »</p> <p>action 23</p> <p>Lien parcours : précarité, grand-âge, nutrition-santé</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <p>PNNS 4 Objectif 7 promouvoir les nouvelles recommandations nutritionnelles du PNNS (alimentation et activité physique)</p> <p>PNNS4 Objectif 12 soutenir le développement de l'éducation à l'alimentation et l'activité physique en milieu scolaire dans le cadre du développement d'écoles promotrices de santé</p> <p>PNNS4 objectif 20 promouvoir et faciliter les initiatives/actions locales</p> <p>Démarche Une seule Santé de l'ARS BFC, sous GT1 « faire évoluer les modes d'alimentation et de consommation, la mobilité et l'environnement de la population afin qu'ils soient plus favorables à la santé »</p>
--	---

AXE 2 : Déployer le volet nutrition santé sur le territoire

Fiche action n°4 : Promouvoir la pratique d'une activité physique pour tous les âges pour lutter contre la sédentarité

Motivation de l'action, contexte	<p>La prévalence des maladies cardio-vasculaires sur le territoire est importante, tout comme le taux d'obésité chez les enfants en collège. Il convient de lutter contre la sédentarité à tous les âges de la vie, promouvoir une alimentation saine et durable et ainsi améliorer les conditions de vie de chacun. Les axes du PNNS méritent d'être travaillés sur notre territoire, à tous les âges de la vie. Les acteurs de terrain œuvrent en ce sens (Réseau sport santé et professeurs en activité physique adaptée, RéPoPP, acteurs locaux). Il convient de poursuivre ces actions et de développer d'autres projets en lien avec les axes stratégiques du PNNS.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Lutter contre la sédentarité</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Promouvoir le PNNS sur le territoire• Promouvoir la pratique d'une activité physique pour tous les âges pour lutter contre la sédentarité• Promotion du réseau sport santé et des mobilités actives
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Promouvoir le Programme National Nutrition Santé (PNNS) sur le territoire L'animatrice santé communique sur les 5 axes du PNNS et sur les possibilités d'actions au sein des collectivités locales et entreprises, et les accompagne sur la mise en place d'actions et/ou de formations dédiées. Elle fait également la promotion de la charte (Programme national nutrition santé) PNNS.• Promouvoir la pratique d'une activité physique pour tous les âges pour lutter contre la sédentarité L'animatrice santé déploie l'action sport sur ordonnance en lien avec les professionnels de santé et les personnes qui pourraient être concernées (personnes en Affection Longue Durée, surpoids, personnes âgées...). Elle met en œuvre le PAss'port santé forme en s'inspirant de ce qui a été mené à Pays de Clerval. Elle s'appuie sur le RéPPop (Réseau de Prévention et Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique) pour prévenir l'obésité, en assurant la formation de professionnels de santé de proximité et de relais.• Promotion du réseau sport santé et des mobilités actives L'animatrice santé collabore avec le réseau et les professeurs en activité physique adaptée du territoire, mais également la CPTS du Doubs central pour lutter contre la sédentarité et promouvoir les mobilités actives et l'activité physique à tous les âges de la vie. <p>Porteur de l'action : PETR du DOUBS central</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : PETR, ARS, région Bourgogne-Franche-Comté ; RéPPop, Réseau sport santé, IREPS, Éducation nationale, MSA, etc.</p> <p>Population bénéficiaire : population générale</p> <p>Territoire concerné : PETR du Doubs central</p>
Résultats attendus	<p>Les actions précitées sont identifiées par les habitants. L'activité RéPPop se développe ainsi que son réseau de professionnels partenaires, Le sport sur ordonnance et le Réseau Sport Santé sont connus de l'ensemble des prescripteurs. Des actions de santé publique peuvent se pérenniser chaque année avec l'appui de la CPTS et des professionnels de santé libéraux</p>

	À long terme : ces actions contribuent à la baisse de l'obésité pédiatrique et favorise la pratique d'activité physique
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS 2025-2029
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 2 500€ par an soit 12 500€ sur la durée du CLS</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100% ARS, soit 2 000 € /an</p> <p>Cofinancements : contribution en nature des partenaires (ex : mise à disposition de salles) au besoin, réponse à des appels à projets ou autres</p>
Indicateurs	<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises ou collectivités labellisées PNNS - Nombre d'actions réalisées sur le territoire relatif au sport santé - Nombre de séances de sport adapté développées sur le territoire - Nombre de collectivités / entreprises accompagnées <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : mi-CLS (2026) et fin de CLS (2029) ; rapport d'activités annuel en Copil</p> <p>Source : animateur santé du Doubs central et partenaires mettant en place les actions</p> <p>Responsable du suivi : animateur santé du Doubs central et chargé de mission développement territorial en santé</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>Finalité : améliorer l'état de santé des habitants de la région Bourgogne-Franche-Comté en agissant sur les déterminants de la santé ; réduire les inégalités territoriales de santé</p> <p>Orientation : faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé</p> <p>Lien parcours : tous et en particulier parcours nutrition santé</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>

AXE 3 : Agir pour un environnement favorable à la santé

Fiche action n° 5 : Agir pour préserver la qualité de l'air

Motivation de l'action, contexte	<p>Agir en direction du nourrisson puis du jeune enfant (les 1 000 premiers jours au moins) est fondamental pour prévenir les pathologies développées au cours de la vie. Réduire l'exposition des femmes enceintes et des jeunes enfants aux perturbateurs endocriniens et améliorer la qualité de l'air (intérieur et extérieur) sont deux leviers déterminants. Ils font l'objet de plans nationaux tels que la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (2019), la stratégie nationale des 1000 premiers jours, le renforcement du plan de réduction des émissions atmosphériques (Prepa 2022-2025).</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Préserver la qualité de l'air intérieur</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser la population aux liens entre santé et environnement, lui donner les outils pour agir.• Améliorer les pratiques des habitants pour garantir la qualité de l'air intérieur de leur logement.• Améliorer la connaissance des élus et des agents du PETR du Doubs central et des communes sur les mesures de qualité de l'air et sur l'impact de la qualité de l'air sur la santé.• Favoriser le changement de pratiques des professionnels pour limiter la pollution de l'air intérieur et l'action des perturbateurs endocriniens.
Description du projet	<p>Résumé : L'animatrice santé se chargera de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser le grand public et les partenaires locaux aux principales sources de pollution de l'air intérieur dans le logement (travailleurs sociaux, aides à domicile, professionnels de santé, associations etc.) ;• Sensibiliser et former les professionnels des établissements recevant du public et notamment de la petite enfance sur la préservation de qualité de l'air intérieur et la lutte contre les perturbateurs endocriniens. <p>Porteur de l'action : PETR du DOUBS central</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS, Mutualité française, Femasco, PMI</p> <p>Population bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none">• Grand public• Professionnels des établissements accueillant du public <p>Territoire concerné : PETR du Doubs central</p>
Résultats attendus	Limitation d'utilisation de produits néfastes pour la qualité de l'air intérieur Amélioration de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public notamment des jeunes enfants
Calendrier prévisionnel	1 à 2 années du CLS 2025-2029
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 1 000€ par an soit 2 000€ sur la durée du CLS</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100%</p> <p>Cofinancements : contribution en nature des partenaires (ex : mise à disposition de salles) au besoin, réponse à des appels à projets ou autres</p>

	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions menées - Nombre de professionnels sensibilisés <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Indicateurs</p> <p>Fréquence de mesure : mi-CLS (2026) et fin de CLS (2029) ; rapport d'activités annuel en Copil</p> <p>Source : animateur santé du Doubs central et partenaires mettant en place les actions</p> <p>Responsable du suivi : animateur santé du Doubs central et chargé de mission développement territorial en santé</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>PRSE4 Axe 1 : agir pour un développement des comportements favorables à la santé; objectif opérationnel 1 : Mobiliser les parents et les professionnels de la petite enfance</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>

AXE 3 : Agir pour un environnement favorable à la santé

Fiche action n° 6 : Adapter le cadre de vie et/ou adapter les comportements au cadre de vie existant pour prévenir les risques liés à la santé environnement

Motivation de l'action, contexte	<p>Le cadre de vie est un déterminant de santé important, au croisement de l'environnement, de l'urbanisme et du social. Selon son état, il peut augmenter les risques de développement de pathologies comme les cancers, les pathologies respiratoires, etc. Agir sur le cadre de vie et/ou adapter ses comportements pour prévenir les risques liés à la santé environnement permet de prévenir ces pathologies. Le risque solaire fait partie des risques environnementaux. L'exposition aux rayonnements ultraviolet a des effets néfastes sur la santé à court terme et à long terme en cas d'exposition prolongée. Ils peuvent provoquer des cancers de la peau, qu'ils s'agissent de carcinomes ou de mélanomes cutanés, ou des maladies oculaires. Le zéro exposition solaire pendant l'enfance et la petite enfance ainsi que l'amélioration de la prévention en matière d'exposition professionnels aux rayonnements ultraviolets sont deux objectifs de la stratégie décennale de lutte contre le cancer. Il convient donc d'agir en prévention pour contribuer à ces objectifs.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Agir pour un environnement favorable à la santé</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Promouvoir et accompagner les collectivités dans leurs projets de végétalisation d'espaces publics et de cours d'école, mettre en place des actions pour réduire l'exposition aux risques solaires chez les enfants, agents et administrés de leur territoire• Sensibiliser/ former les professionnels de la petite enfance et les enseignants au risque solaire et chaleur• Réalisation d'action de sensibilisation auprès des enfants et des parents• Sensibiliser les agriculteurs au risque solaire et chaleur dans leurs pratiques professionnelles• Sensibiliser le grand public au risque solaire et chaleur
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Favoriser un urbanisme favorable à la santé qui prend en compte le risque solaire Promotion et accompagnement des collectivités (élus et agents) dans leurs projets de végétalisation d'espaces publics et de cours d'école. Promotion et accompagnement des collectivités (élus et agents) dans leurs projets de réduction des risques solaires sur leur territoire Organisation de campagne d'information et de sensibilisation au risque solaire. Création au besoin de campagnes et d'outils pédagogiques, et diffusion. Expérimentations.• Sensibiliser/ former les professionnels de la petite enfance et les enseignants au risque solaire Organisation de campagne d'information/ sensibilisation et de formations. Création au besoin de campagnes et d'outils pédagogiques, et diffusion.• Sensibiliser les agriculteurs au risque solaire et chaleur dans leurs pratiques professionnelles Organisation de campagne d'information et de sensibilisation. Déploiement d'ateliers de sensibilisation en entreprises. Création au besoin de campagnes et d'outils pédagogiques, et diffusion.• Sensibiliser le grand public au risque solaire et chaleur Organisation de campagne d'information et de sensibilisation à destination de divers publics (grand public, parents, enfants, etc.) Ex : juin jaune, mise en place d'information sur les zones de loisirs.

	<p>Organisation de campagne de dépistage du cancer de la peau.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ASEPT, MSA, CPTS, FeMaSCo, Promotion santé, collectivités, etc.</p> <p>Population bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grand public - Professionnels de l'enfance et de la petite enfance (agents des collectivités, professionnels des crèches, PMI, association de loisirs, sportives) - Enseignants - Parents - Enfants - Agriculteurs (et potentiellement, tous métiers exercés en extérieur)
Résultats attendus	Limitation du risque solaire et des risques liés à la chaleur
Calendrier prévisionnel	3 années du CLS 2025-2029
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 9 000€ sur la durée du CLS</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100%</p> <p>Cofinancements :</p> <p>Actions ASEPT : financement ARS pour les formations, l'accompagnement des collectivités, les ateliers de sensibilisation contribution en nature des partenaires (ex : mise à disposition de salles) au besoin, réponse à des appels à projets ou autres</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions menées - Nombre de personnes sensibilisées - Nombre de formations réalisées - Nombre de collectivités accompagnées <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : mi-CLS (2026) et fin de CLS (2029) ; rapport d'activités annuel en Copil</p> <p>Source : animateur santé du Doubs central et partenaires mettant en place les actions</p> <p>Responsable du suivi : animateur santé du Doubs central et chargé de mission développement territorial en santé</p> <p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>PRSE4 AXE 1 : Agir pour développer des comportements favorables à la santé • Objectif opérationnel : Mobiliser les parents et les professionnels de la petite enfance pour créer un environnement favorable à la santé des nourrissons et des jeunes enfants Fiche Action 7 : Déployer une stratégie de prévention des risques pour la santé en lien avec les expositions au soleil, en particulier celles de la petite enfance et de l'enfance</p> <p>PRSE4 Axe 3 Intégrer la santé environnement dans les politiques publiques et les projets territoriaux ; objectif opération n°2 renforcer la prise en compte des enjeux de santé environnement par les programmes territoriaux</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Lien parcours : prévention</p>

Autre plan/programme/politique :

Quatrième plan santé au travail

AXE 3 : Agir pour un environnement favorable à la santé

Fiche action n° 7 : Prévenir et lutter contre les maladies vectorielles

Motivation de l'action, contexte	<p>Prévenir les maladies vectorielles implique une bonne connaissance des vecteurs et de l'environnement favorable à leur propagation ainsi qu'une bonne connaissance des gestes à adopter tant par le grand public (jeunes et adultes), que par les professionnels ou les agents intervenant dans l'aménagement et les entretiens des espaces publics.</p> <p>Sur le Doubs central, la présence du moustique tigre, vecteur de la dengue et du chikungunya et autres maladies, n'est pas encore avérée. Néanmoins, il est déjà présent dans les territoires voisins et il apparaît nécessaire d'anticiper sa venue et de sensibiliser d'ores et déjà la population aux bons gestes à adopter.</p> <p>Les tiques elles sont bien présentes et comme, dans tout l'Est de la France, la maladie de Lyme bien implantée. Des actions sur le CLS précédent ont déjà été menées. Toutefois, pour assurer un changement de comportement durable du public, il est nécessaire de réaliser des piqûres de rappel et donc de continuer la sensibilisation.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Prévenir et lutter contre les maladies vectorielles</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Prévenir les maladies vectorielles grâce à des campagnes de prévention et de sensibilisation de la population et des professionnels• Sensibiliser et former les collectivités à la gestion des espaces publics pour minimiser les risques de propagation des maladies vectorielles
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Prévenir les maladies vectorielles grâce à des campagnes de prévention et de sensibilisation de la population et des professionnels <p>Organisation de campagnes de prévention et de sensibilisation aux maladies vectorielles à destination de divers publics : grand public, scolaires et/ou périscolaires, professionnels (ex : agriculteurs), etc. ; et au besoin d'évènements spécifiques.</p> <p>Diffusion d'informations de sensibilisation et de prévention.</p> <p>Création au besoin de campagnes et d'outils pédagogiques de prévention et de sensibilisation.</p> <ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser et former les collectivités à la gestion des espaces publics pour minimiser les risques de propagation des maladies vectorielles
Résultats attendus	Limitation de la propagation des maladies vectorielles sur le Doubs central
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS 2025-2029
Financement	Estimation du montant prévisionnel global du projet : 2 000€ par an soit 10 000€ sur la durée du CLS

	<p>Taux d'intervention ARS : 100%</p> <p>Cofinancements : contribution en nature des partenaires (ex : mise à disposition de salles) au besoin, réponse à des appels à projets ou autres</p> <p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions menées - Nombres de personnes sensibilisées - Nombres de collectivités accompagnées <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : animateur santé du Doubs central et partenaires mettant en place les actions</p> <p>Responsable du suivi : animateur santé du Doubs central et chargé de mission développement territorial en santé</p> <p>Priorités stratégiques PRS : PRSE4 Axe 1 « Agir pour développer des comportements favorables à la santé » ; objectif 2 « sensibiliser à la prévention des maladies vectorielles, renforcer les connaissances et la compréhension par la population des gestes à adopter »</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	

AXE 4 : Déployer le volet santé mentale sur le territoire et accompagner les populations vulnérables

Fiche action n°8 : Renforcer le parcours santé mentale sur le territoire

Motivation de l'action, contexte	<p>Il faut savoir que les troubles psychiques et les maladies mentales tiennent une place importante dans la vie d'au moins un quart de la population française, compte-tenu des répercussions sur l'entourage. Dans le même temps, les dépenses de santé liées à ces pathologies représentent 15% des dépenses globales. Si les chiffres concernant la santé mentale sur le Doubs central sont meilleurs que les chiffres nationaux, il n'en demeure pas moins que le besoin d'agir sur cette problématique est ressorti des ateliers de concertation.</p> <p>Les Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale, ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée, ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premier secours qui eux, apportent une aide physique à une personne en difficulté.</p> <p>Dans le cadre de la fiche action n°8 « Renforcer le parcours « Santé mentale » du CLS du Doubs central précédent, deux sessions de formation PSSM ont été proposées dans le Doubs central. La forte demande en formation sur le territoire conduit à formaliser cette formation avec une fiche action spécifique dans le cadre du renouvellement du CLS.</p> <p>D'autre part, une collaboration a été menée avec le collectif des semaines d'information en santé mentale (SISM) qu'il convient de faire perdurer.</p> <p>Enfin, l'éco-anxiété chez les jeunes prend de plus en plus de place au niveau national. Il conviendrait d'apprécier son niveau sur le territoire et au besoin de mettre en place des actions afin d'accompagner les jeunes face à cette nouvelle pathologie.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Déployer le volet santé mentale sur l'ensemble du territoire</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Organiser la formation PSSM une fois par an dans le CLS du Doubs central• Participer au collectif SISM autour de la santé mentale• Réfléchir et mettre en place des actions autour de l'éco-anxiété• Promouvoir l'offre de soins psychologique de proximité et les actions de prévention du suicide
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Organiser une formation PSSM par an Organisation d'une session de formation de 2 jours ou 4 demi-journées, en lien avec l'animatrice santé et les collectivités territoriales (prêt de salle de formation, gestion administrative). Chaque formation accueillera jusqu'à 16 stagiaires, dont 12 places sont prises en charge intégralement.• Participer au collectif SISM autour de la santé mentale L'animatrice santé définit en lien avec la plateforme territoriale de santé mentale et l'ARS, le public cible chaque année qui pourra bénéficier de la formation. Elle diffuse l'information sur le territoire et gère les inscriptions ainsi que la partie administrative liée à la formation. Enfin, elle communique avec le formateur PSSM et accueille les participants le jour de la formation.

	<ul style="list-style-type: none"> Réfléchir et mettre en place des actions autour de l'éco-anxiété L'animatrice santé recense les besoins d'accompagnement des jeunes qui souffriraient d'éco-anxiété auprès des acteurs travaillant avec ce public. Au besoin, avec ces acteurs, elle définit les actions à mettre en œuvre les plus pertinentes et aide à leur réalisation sur le territoire. Promouvoir l'offre de soins psychologiques de proximité et les actions de prévention du suicide Il s'agit de promouvoir la mise en place de binômes médecin généraliste- psychologue au sein des structures d'exercice coordonné à même de proposer des séances de prise en charge psychologique et ce, sans reste à charge pour le patient. L'AS en lien avec les MSP de son territoire fait la promotion de ce dispositif ainsi que du programme mon soutien psy. <p>Porteur de l'action : PETR du Doubs central</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : GEM de Baume les dames, la cellule de cas complexes, les Invités aux Festin, le Groupement Addictions Franche-Comté, la Mutualité française, Rés'Ado, l'IREPS, CMP de Baume les Dames, EMPP, EMPPA, CMS du Doubs central, MSP du Doubs central, bibliothèques et médiathèques du Doubs central, chargés de communication au niveau local, partenaires institutionnels associatifs, la Maison des ados, CPAM, les élus locaux.</p> <p>Population bénéficiaire : ensemble de la population</p> <p>Territoire concerné : PETR du Doubs central</p>
Résultats attendus	Amélioration des prises en charges du parcours santé mentale Meilleure information sur la santé mentale
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS 2025-2029
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 4 000€ par pour les formation en PSSM soit 20 000€ pour la durée du CLS 2 500€ par an pour les SISM soit 15 000€ pour la durée du CLS 1 500€ par an pour l'action sur l'éco-anxiété soit 10 000€ pour la durée du CLS</p> <p>Taux d'intervention ARS : PSSM : 3 000€ par an soit 15 000€ pour la durée du CLS SISM : 3 000€ par an pour les SISM soit 15 000€ pour la durée du CLS Eco-anxiété : 2 000€ par an pour l'action sur l'éco-anxiété soit 10 000€ pour la durée du CLS</p> <p>Cofinancements : contribution en nature des partenaires (ex : mise à disposition de salles) au besoin, réponse à des appels à projets ou autres</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de session de formation PSSM et de participants aux sessions - Profil des personnes formées - Taux de satisfaction des participants à l'issu des sessions - Nombre d'actions mises en œuvre lors des SISM et nombre de participants - Recensement des besoins liés à l'éco-anxiété chez les jeunes et nombre d'actions mises en œuvre <p>Fréquence de mesure : mi-CLS (2026) et fin de CLS (2029) ; rapport d'activités annuel en Copi</p> <p>Source : animateur santé du Doubs central et partenaires mettant en place les actions</p>

	Responsable du suivi : animateur santé du Doubs central et chargé de mission développement territorial en santé
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Finalité : améliorer l'état de santé des habitants de la région Bourgogne-Franche-Comté en agissant sur les déterminants de la santé</p> <p>Lien parcours : Parcours santé mentale et psychiatrie, avec pour objectif d'encourager la capacité de chacun à agir sur la santé mentale</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>

AXE 5 : Développer les actions de prévention

Fiche action n°9 Développer à l'échelle du territoire les actions de prévention et promotion de la santé

Motivation de l'action, contexte	<p>La politique régionale de santé publique déclinée dans le Projet Régional de Santé 2018-2028 tient compte des priorités nationales de la politique de prévention arrêtées le 26 mars 2018 par le Comité Interministériel pour la Santé :</p> <ul style="list-style-type: none">- Prévenir dès le plus jeune âge de l'entrée dans les consommations nocives/ les comportements à risque pour la santé- Favoriser le développement de compétences psycho-sociales permettant à chaque enfant de grandir et de se construire en étant mieux « armé » face aux défis pour maintenir et préserver sa santé- Favoriser les environnements favorables (bio-psycho-sociaux) <p>La population des moins de 20 ans n'est pas la population principale du PETR du Doubs central. Néanmoins, il apparaît essentiel de proposer des actions de prévention à leur destination dans le cadre du CLS.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : développer à l'échelle du territoire les actions de prévention et promotion de la santé</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser les jeunes et/ou leurs parents aux pratiques addictives et limiter les pratiques addictives des jeunes sur le territoire• Sensibiliser les jeunes et/ou leurs parents à la vie affective et sexuelle des jeunes• Sensibiliser les jeunes et/ou leurs parents à l'usage du numérique et des réseaux sociaux et favoriser un usage raisonnable du numérique par les jeunes• Sensibiliser les jeunes et/ou leurs parents au harcèlement scolaire et en limiter l'impact• Développer les compétences psycho-sociales chez les jeunes
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pratiques addictives des jeunes Il s'agira de proposer des campagnes d'information en s'appuyant sur les programmes existants, mais aussi innovants afin de sensibiliser les jeunes aux différentes formes d'addictions. Organisation de campagne d'information et de sensibilisation.• Vie affective et sexuelle des jeunes Il s'agira de proposer des campagnes d'information et de sensibilisation sous diverses formes sur :<ul style="list-style-type: none">- les questions de genres- le consentement- les IST et MST- la vaccination contre le papillomavirus avec une campagne destinée prioritairement aux parentsIl sera recherché dans la mesure du possible une implication des jeunes dans les messages à transmettre et les méthodes de communication choisies. A cet effet, des outils pédagogiques pourront être créés. Organisation de campagne d'information et de sensibilisation. Création avec le public cible au besoin d'outils pédagogiques, et diffusion.• Usage du numérique et des réseaux sociaux Il s'agira de proposer des campagnes d'information et de sensibilisation sous diverses formes sur l'image numérique et l'utilisation des médias.

Il s'agira également de promouvoir l'action des partenaires œuvrant sur cette thématique sur le territoire.

Organisation de campagne d'information et de sensibilisation.

Création avec le public cible au besoin d'outils pédagogiques, et diffusion.

Mise en réseau d'acteurs.

- **Harcèlement**

Il s'agira de proposer des campagnes d'information et de sensibilisation sous diverses formes sur le harcèlement scolaire et notamment le cyber harcèlement.

Étant donné que la lutte contre le harcèlement scolaire est un axe de travail de l'éducation nationale et que des actions sont déjà mises en place dans les établissements scolaires, il sera recherché avec ces établissements la méthode d'intervention du CLS la plus pertinente dans ces établissements. Il pourra s'agir, selon les échanges, d'actions différentes à des actions de sensibilisation et d'information. D'autre part, comme le harcèlement scolaire dépasse souvent la sphère scolaire, des interventions sur cette thématique pourront être réalisées en dehors des établissements scolaires. Les lieux les plus adéquats seront identifiés avec les partenaires et acteurs du territoire.

Organisation de campagne d'information et de sensibilisation.

Création avec le public cible au besoin d'outils pédagogiques, et diffusion.

Mise en réseau d'acteurs.

- **Compétences psycho-sociales**

Il s'agira de proposer des actions en faveur du développement des compétences psycho-sociales chez les jeunes. Les actions les plus pertinentes à mettre en œuvre sur le territoire sur ce volet seront définies avec les partenaires.

De manière transversal à ces différentes thématiques, l'animatrice de santé, en lien avec l'IREPS, communiquera sur le Pass Santé Jeunes et sera un appui pour la partie organisationnelle des actions de l'IREPS dans le cadre du Pass Santé Jeunes.

Partenaires, acteurs à mobiliser

Éducation nationale, Missions locales, associations locales jeunesse et sport, culture, service jeunesse des collectivités locales, Rés'Ado, RRAPPS, IREPS, infirmières Azalée, maison des adolescents, Mutualité française, RéPPPOP, CICS, CeGIDD, AIDES

Population bénéficiaire :

- Jeunes
- Parents
- Professionnels travaillant avec les jeunes

Territoire concerné : Doubs central

Résultats attendus

Limiter les facteurs de risques chez les jeunes

Calendrier prévisionnel

Durée du CLS 2025-2029

Estimation du montant prévisionnel global du projet :

Taux d'intervention ARS : 100%

Cofinancements :

contribution en nature des partenaires (ex : mise à disposition de salles) au besoin, réponse à des appels à projets ou autres

Financement

Description :

- Nombre d'actions menées
- Nombre de jeunes sensibilisées
- Nombre d'acteurs participant aux actions

Indicateurs

	<p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : animateur santé du Doubs central et partenaires mettant en place les actions</p> <p>Responsable du suivi : animateur santé du Doubs central et chargé de mission développement territorial en santé</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>PRS Orientation n°1 Faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé</p> <p>Lien parcours : addictions</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>

AXE 5 : Décliner les parcours

Fiche action n° 10 : Déployer le parcours périnatalité sur le territoire

Motivation de l'action, contexte	<p>« Les premières périodes de la vie, depuis l'environnement périconceptionnel et la grossesse, jusqu'à la fin de la première enfance (les « 1 000 premiers jours », selon l'expression adoptée par l'OMS), constituent une période de sensibilité au cours de laquelle l'environnement sous toutes ses formes qu'il soit nutritionnel, écologique, socio-économique et les modes de vie créent des marques sur le génome, influençant la santé et le risque futur de maladie d'un individu ». (SRS 2023 livret 4).</p> <p>Il est donc important de mettre en œuvre des actions dans le cadre du CLS qui améliorent les conditions de vie du futur et du jeune enfant. Cela doit passer par un soutien à la parentalité, un renforcer des compétences des professionnels travaillant avec les jeunes enfants et un accompagnement des femmes dans leur santé générésique.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : déployer le parcours périnatalité sur le territoire</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">- Communiquer sur la politique des 1 000 premiers jours sur le territoire- Soutenir et développer les actions d'appui à la parentalité- Préserver la santé de toutes les femmes en leur permettant d'être orientées, accompagnées et d'accéder aux dispositifs dédiés à l'IVG et à l'endométriose
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Communiquer sur la politique des 1 000 premiers jours sur le territoire L'animatrice de santé recense les acteurs travaillant sur la politique des 1 000 premiers jours et les actions qu'ils mettent en place. Elle fait la promotion de ce dispositif auprès des professionnels qui interviennent sur les axes de la politique des 1 000 premiers jours afin qu'ils s'insèrent dans le dispositif. À partir de cet état des lieux, il pourra être proposé un ou des outils de communication à destination des futurs et jeunes parents et des professionnels de santé pour qu'ils puissent identifier les actions mises en place sur le territoire entrant dans le dispositif des 1 000 premiers jours.• Soutenir et développer les actions d'appui à la parentalité Certaines initiatives existent déjà sur le territoire. Ex : ateliers Papoto, groupe de paroles, semaine de la parentalité. Il s'agira ici dans un souci d'équilibre territorial et d'accès aux services, de mettre en œuvre ces initiatives sur l'ensemble du territoire. Une action particulière sur les perturbateurs endocriniens sera proposée aux futurs et jeunes parents. L'animatrice de santé recensera les besoins des acteurs du territoire travaillant sur la périnatalité / parentalité afin de définir des objectifs stratégiques à l'échelle territoriale et d'accompagner les projets.• Préserver la santé de toutes les femmes en leur permettant d'être orientées, accompagnées et d'accéder aux dispositifs dédiés à l'IVG et à l'endométriose L'animatrice de santé recensera les dispositifs existants sur le territoire et en dehors pour la prise en charge de l'IVG et de l'endométriose et s'appuiera sur les données de santé.fr pour les IVG, EndoBFC pour l'endométriose. Selon les besoins, il pourra être proposé un ou des outils de communication pour faire connaître les dispositifs existants. <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : communes, communautés de communes, centres médicaux-sociaux, IREPS, RRAPPS, CAF, CPTS, acteurs locaux.</p> <p>Population bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none">- futurs et jeunes parents- enfants- professionnels de la petite enfance- femmes

	Territoire concerné : PETR du Doubs central
Résultats attendus	Meilleure connaissance du dispositif des 1 000 premiers jours Renforcement des compétences des futurs et jeunes parents ainsi que des professionnels de la petite enfance Interconnaissance des professionnels de santé et de la petite enfance
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS 2025-2029
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 1 500€ par an soit 7 500€ sur la durée du CLS</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100%</p> <p>Cofinancements : contribution en nature des partenaires (ex : mise à disposition de salles) au besoin, réponse à des appels à projets ou autres</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures de la petite enfance rencontrées par l'animatrice santé - Nombre de professionnels de santé œuvrant sur la petite enfance rencontrés par l'animatrice santé - Nombre de temps de concertation proposées par l'animatrice santé - Nombre d'actions menées - Nombre de personnes présentes aux actions - Nombre d'agents périscolaire formés aux compétences psycho-sociales <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle ; selon les actions déjà menées les indicateurs pourront évoluer</p> <p>Source : animateur santé du Doubs central et partenaires mettant en place les actions</p> <p>Responsable du suivi : animateur santé du Doubs central et chargé de mission développement territorial en santé</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>Finalité n°1 : améliorer l'état de santé des habitants de la région Bourgogne-Franche-Comté</p> <p>Finalité n°2 : Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé</p> <p>Orientation n°1 : faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé</p> <p>Lien parcours : périnatalité</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <p>Loi n°2022-295 du 2 mars visant à renforcer le droit à l'avortement</p> <p>Stratégie Nationale de Lutte contre l'Endométriose du 14/02/2022</p> <p>Rapport de la commission des 1000 premiers jours septembre 2020. Là où tout commence</p>

AXE 6 : Décliner les parcours

Fiche action n° 11 : déployer le parcours grand-âge sur le territoire, lutte contre l'isolement et maintien à domicile

Motivation de l'action, contexte	<p>Le parcours personnes âgées est déployé sur le territoire par de nombreux acteurs (CPTS, Réseau seniors, Mutualité française, établissements médico-sociaux, structures de soins, CCAS, etc.). Le diagnostic montre que les personnes âgées de 60 ans et plus sont majoritairement présentes sur le territoire. Une grande part des 75 ans et plus vivent isolés au domicile.</p> <p>Il apparaît donc important que le CLS du Doubs central agisse sur le parcours grand-âge.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Déployer le parcours grand âge sur le territoire</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Lutter contre l'isolement des seniors• Favoriser le maintien à domicile• Accompagner les acteurs locaux dans la mise en place de projets en lien avec le parcours personnes âgées et notamment sur le volet autonomie.
	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Lutter contre l'isolement des seniors L'animatrice santé en lien avec les acteurs locaux, fait émerger ou soutient les initiatives locales visant à lutter contre l'isolement (café ambulants, propositions culturelles, ateliers collectifs, etc.). Elle recense les activités existantes sur le territoire qui peuvent être proposées aux personnes âgée et en fait la promotion. Elle s'efforce pour les personnes rencontrant des problématiques de mobilité de leur apporter des solutions. Elle favorise le repérage des personnes isolées en lien avec des partenaires comme La croix rouge ou le réseau Seniors par exemple.• Favoriser le maintien à domicile L'animatrice santé, en lien avec les partenaires, favorise l'accès à l'information des personnes âgées à domicile, notamment sur les aides possibles, sur les financements existants pour l'aménagement du logement, ou des services existants. Elle collabore avec les services habitats des communautés de communes sur cette problématique, pour améliorer et adapter le domicile des personnes âgées. Elle soutient, accompagne ou propose des actions visant à favoriser le maintien à domicile : lutte contre la dénutrition, évitement des chutes, favoriser sa mémoire, bien vivre chez soi, prendre soin de sa santé mentale, etc.
Description du projet	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner les acteurs locaux dans la mise en place de projets en lien avec le parcours personnes âgées et notamment sur le volet autonomie L'animatrice santé accompagne les projets relatifs au parcours, que ce soit par la mise en relation avec les partenaires, la recherche de financements, la rédaction de dossiers ou la réponse à des Appels à Projets. En lien avec les collectivités locales, elle évalue les besoins, réalise le diagnostic initial et recherche les solutions adéquates. Elle communique sur les dispositifs existants (exemple : le PASS à domicile mis en place par le Réseau Sport Santé, le plan antichute, etc.) <p>Porteur de projet : PETR du Doubs central,</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : PETR du Doubs central, CPTS du Doubs central, Réseau Seniors, DAC, La Croix rouge, EHPAD et structures d'accueil de personnes âgées, Direction départementale de l'autonomie, CCAS, service habitat des communautés de communes, structures d'aides à domicile, Mutualité française, etc.</p> <p>Population bénéficiaire : personnes âgées</p>

	Territoire concerné : PETR du doubs central
Résultats attendus	Les personnes âgées sont moins isolées. Des actions favorisant le maintien à domicile sont mises en œuvre.
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS 2025-2029
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 2 500€ par an soit 12 500€ sur la durée du CLS</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100%</p> <p>Cofinancements : contribution en nature des partenaires (ex : mise à disposition de salles) au besoin, réponse à des appels à projets ou autres</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombres d'actions de lutte contre l'isolement ou de repérage réalisées - Nombre d'actions favorisant le maintien à domicile réalisées - Nombre de participants aux actions - Nombre d'actions de communication relative aux actions proposées - Nombre de projets accompagnés en lien avec le parcours personnes âgées <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : mi-CLS (2026) et fin de CLS (2029) ; rapport d'activités annuel en Copil</p> <p>Source : animateur santé du Doubs central et partenaires mettant en place les actions</p> <p>Responsable du suivi : animateur santé du Doubs central et chargé de mission développement territorial en santé</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Finalité : réduire les inégalités territoriales de santé Orientation : favoriser l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées dans le respect des choix de vie de chacun</p> <p>Lien parcours : Parcours personnes âgées</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>

AXE 6 : Décliner les parcours

Fiche action n° 12 : déployer le parcours grand-âge sur le territoire du CLS, accompagner les aidants

Motivation de l'action, contexte	<p>Le parcours personnes âgées est déployé sur le territoire par de nombreux acteurs (CPTS, Réseau seniors, Mutualité française, établissements médico-sociaux, structures de soins, CCAS...). Le diagnostic montre que les personnes âgées de 60 ans et plus sont majoritairement présentes sur le territoire.</p> <p>Par ailleurs, il y a une grande sollicitation des aidants, qui sont souvent seul face à leurs interrogations pour accompagner leurs aidés avec un fort risque d'épuisement. Il y a donc un fort enjeu pour soutenir les aidants et améliorer l'image des EHPAD et résidences pour personnes âgées autonomes et les ouvrir vers l'extérieur.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Déployer le parcours grand âge sur le territoire</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Recenser les besoins des aidants et leurs proposer des temps de formations et d'accompagnement.• Améliorer l'image des EHPAD et des résidences pour personnes âgées autonomes sur le territoire
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Recenser les besoins des aidants et leurs proposer des temps de formations et d'accompagnement <p>L'animatrice santé, en lien avec les acteurs locaux et partenaires, recense les aidants intervenant au domicile des personnes âgées, et évalue les besoins en formation de ceux-ci. Des propositions de formation sont mises en place dans un second temps, en lien avec les organismes de formations appropriés. Par ailleurs, en lien avec les partenaires, elle accompagne les aidants dans leurs interrogations, démarches afin d'être mieux outiller pour répondre aux besoins de leurs aidés. Cela pourrait être à travers l'accompagnement en lien avec d'autres acteurs à la création d'une plateforme de répit itinérante.</p> <p>Elle fait connaître les dispositifs existants d'accompagnement des aidants sur le territoire.</p> <p>Enfin, l'animatrice santé associe la Plateforme de Répit (PFR) ELIAD Grand Besançon/Doubs Central pour contribuer au recensement des besoins des aidants et pour initier une réflexion sur l'éventuelle mise en place PFR itinérante.</p> <ul style="list-style-type: none">• Améliorer l'image des EHPAD et des résidences pour personnes âgées autonomes sur le territoire <p>L'animatrice santé va à la rencontre des directeurs d'EHPAD et des responsables de résidences pour personnes âgées autonomes de son territoire et envisage, en concertation avec eux, des possibilités de communication et d'intégration des structures, que ce soit sur l'ouverture vers l'extérieur, la participation à des actions de prévention promotion de la santé, ou la mise en place d'actions d'allers-vers au sein des EHPAD ou des résidences pour personnes âgées autonomes. L'objectif étant de permettre une déculpabilisation des aidants qui envisageraient un placement de leurs aidés.</p> <p>Porteur de l'action : PETR du Doubs central</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : PETR du Doubs central, CPTS du Doubs central, Réseau seniors, DAC, EHPAD et structures d'accueil de personnes âgées, Direction départementale de l'autonomie, Mutualité française, etc.</p> <p>Population bénéficiaire : aidants</p> <p>Territoire concerné : PETR du Doubs central</p>

Résultats attendus	Des actions aller-vers dans les EHPAD et résidences pour personnes âgées sont développées. Les aidants sont accompagnés.
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS 2025-2029 Estimation du montant prévisionnel global du projet : 1 500€ par an soit 7 500€ sur la durée du CLS
Financement	Taux d'intervention ARS : 100% Cofinancements : contribution en nature des partenaires (ex : mise à disposition de salles) au besoin, réponse à des appels à projets ou autres
	Description : <ul style="list-style-type: none"> - Recensement des aidants et de leurs besoins des aidants - Nombre de formations proposées à destination des aidants - Nombre de participants aux formations Valeur initiale : 0
Indicateurs	Fréquence de mesure : mi-CLS (2026) et fin de CLS (2029) ; rapport d'activités annuel en Copil Source : animateur santé du Doubs central et partenaires mettant en place les actions Responsable du suivi : animateur santé du Doubs central et chargé de mission développement territorial en santé
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Priorités stratégiques PRS : Finalité : réduire les inégalités territoriales de santé Orientation : favoriser l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées dans le respect des choix de vie de chacun Lien parcours : parcours personnes âgées Autre plan/programme/politique :

AXE 7 : Préserver la santé des femmes

Fiche action n° 13 : Mener des actions de prévention à destination des femmes

Motivation de l'action, contexte	<p>Dans son rapport de 2020, la Haute Autorité de Santé a travaillé sur l'analyse prospective de notre système de santé à travers deux facteurs : le sexe et le genre dont la prise en compte améliorerait la santé de tous et réduirait certaines inégalités. Les problèmes de santé spécifiques aux femmes sont souvent sous-estimés, car les jeux de données excluent ou minimisent certaines maladies importantes.</p> <p>La question des violences faites aux femmes fait partie de ces sujets de santé publique qui doivent être abordées. Pour cela un travail avec les professionnels de santé doit être engagé ainsi que plus globalement avec l'ensemble des acteurs locaux concernés.</p> <p>D'après le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), en 2023, 82 femmes victimes de violences au cours de 250 entretiens passés dans le Doubs. Dans le PETR, peu de femmes sont accompagnées dans la durée au titre des violences. Des permanences physiques ont lieu à l'Isle-sur-le-Doubs et des visioconférences sont possibles toutes les semaines à Sancey Belleherbe. Ce dispositif doit être renforcé et complété d'actions local afin d'obtenir un maillage territorial et une meilleure coordination à l'échelle du PETR.</p> <p>De part ce constat, il apparaissait important de consacrer un axe stratégique du CLS du Doubs central à la santé des femmes de manière spécifique.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : agir pour préserver la santé des femmes sur le territoire</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">- Prévenir les violences faites aux femmes et les accompagner quand elles en sont victimes
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Prévenir les violences faites aux femmes Dans cet objectif, il est important que les femmes connaissent leurs droits et sachent quand des actes à leurs égards peuvent être qualifiés de violents, qu'il s'agisse de violence physique ou psychique. Le CIDFF assure une permanence à l'Isle-sur-le-Doubs, Baume les Dames et une visio permanence à la CCPSB. Il s'agira ici d'étudier avec ce partenaires la nécessité de mettre en place de permanences dans d'autres communes du Doubs central afin de mailler le territoire plus largement. Il s'agira également de proposer des ateliers sur les violences sexistes et sexuelles à destination de différents publics.• Accompagner les femmes victimes de violences Il s'agira ici dans un premier temps de recenser les dispositifs d'accompagnement des femmes victimes de violences et de les porter à connaissance des élus et des professionnels travaillant avec les femmes (professionnels de santé, CCAS, etc.). Ce travail de recensement permettra d'établir une feuille de route sur les actions à mettre en œuvre par la suite. Selon les besoins, il pourra être organisés des temps d'interconnaissance et de concertation entre ces différents acteurs. <p>Pour mener à bien ces objectifs, il sera nécessaire de faire le lien avec les travaux portés par la Direction de Santé Publique.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : communes, communauté de communes, CCAS, CIDFF, CPTS, gendarmerie, professionnels de santé, acteurs locaux, DSP etc.</p> <p>Population bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none">- Élus- Professionnels travaillant avec les femmes- Femmes- Population générale

	Territoire concerné : PETR du Doubs central
Résultats attendus	<p>Meilleur accompagnement des femmes victimes de violences</p> <p>Meilleure connaissance des femmes sur leurs droits et sur ce qui est qualifié d'actes violents</p> <p>Baisse des violences faites aux femmes</p>
Calendrier prévisionnel	Deux années du CLS 2025-2029
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 3 000€</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100%</p> <p>Cofinancements : contribution en nature des partenaires (ex : mise à disposition de salles) au besoin, réponse à des appels à projets ou autres</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures (communes, cabinets de santé, etc.) ayant reçu l'information sur les dispositifs d'accompagnement des femmes victimes de violence existants sur le territoire - Si le besoin était avéré, nombre de temps d'interconnaissance et de concertation - Nombre d'ateliers sur les violences sexistes et sexuelles réalisés - Nombre de participants à ces ateliers <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : animateur santé du Doubs central et partenaires mettant en place les actions</p> <p>Responsable du suivi : animateur santé du Doubs central et chargé de mission développement territorial en santé</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>Finalité n°1 : améliorer l'état de santé des habitants de la région Bourgogne-Franche-Comté</p> <p>Finalité n°2 : Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé</p> <p>Orientation n°1 : faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>

AXE 8 : Animer et communiquer sur le CLS

Fiche action n°14 : Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé

Motivation de l'action, contexte	<p>L'animation, la coordination, le suivi de la mise en œuvre et la communication sur le Contrat Local de Santé (CLS) nécessitent la mobilisation de moyens humains spécifiques au sein du territoire. La mise en place d'une ingénierie dédiée au CLS est nécessaire pour la mise en œuvre et la réussite du contrat. L'animatrice santé travaille en étroite collaboration avec le chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Animer et suivre le CLS• Communiquer sur le CLS• Accompagner le développement de projets nouveaux
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Volet « pilotage et animation du CLS » L'animatrice santé identifie, mobilise et anime les acteurs locaux afin d'élaborer le CLS, en lien avec le CM DTS. Elle co-rédige le CLS avec le et chargé de mission développement territorial en santé et met en œuvre les actions lorsque la collectivité locale est le porteur de l'action. Elle s'assure de la bonne exécution du contrat : animation, mise en œuvre et suivi ; elle a en charge la restitution de l'état d'avancement du CLS au COPIL CLS et à l'assemblée plénière CLS. Le CLS s'inscrivant dans un partenariat vaste, l'animatrice santé du Doubs central et le chargé de mission développement territorial en santé sont chargés de faire le lien dans la mise en œuvre des actions avec tous les signataires (conseil régional, départemental, EPCI, autres partenaires...) L'animatrice en santé prépare et participe avec le chargé de mission développement territorial en santé aux instances et groupes de travail dans le cadre du CLS. L'animatrice en santé de territoire interagit avec les partenaires locaux pour mettre en œuvre les actions définies dans le Contrat. Les deux animateurs santé coordonnent ensemble le volet pilotage et animation des instances, ainsi que les actions transversales à l'ensemble du territoire du CLS. L'animatrice en santé procède aux évaluations des actions déployées dans le cadre du CLS. Elle présente chaque année des bilans détaillés des actions mise en œuvre sur le territoire aux membres du COPIL.• Volet « accès aux soins primaires et installation des PS » L'animatrice santé a un rôle de proximité vis-à-vis des professionnels de santé, en particulier lors de leur installation. Elle assure la promotion de son territoire au travers notamment de la réalisation de portraits de territoire. Elle doit jouer le rôle de « porte d'entrée », de « guichet d'accueil » pour son territoire dans l'accueil de nouveaux professionnels de santé. Elle contribue avec le CM DTS à structurer et mettre en avant une offre d'accueil et d'installation. Elle construit une offre d'accompagnement à l'installation familiale en lien avec le niveau départemental et régional. Il doit créer les conditions d'intégration des PS dans le territoire : logement (réalisation d'un état des lieux de l'existant sur leur territoire, recherche des solutions de logement pour les étudiants...), emploi du conjoint, scolarisation des enfants... Elle relaye auprès de l'ARS les initiatives sur l'exercice coordonné des PS ou des élus. Sur la partie projets d'investissement immobilier : il aide à la formalisation des projets (notamment sur le montage financier) et il suit la réalisation du programme immobilier

- **Volet « Prévention et Promotion de la Santé » (PPS)**
L'animatrice santé est chargé(e) de/d' :
 - Assurer la promotion et la communication de l'offre de prévention promotion de la santé proposée dans le cadre du Réseau Régional d'Appui à la Prévention Promotion de la Santé (RRAPPS) ;
 - Faire remonter les besoins connus sur le territoire en PPS à l'ARS ;
 - Valoriser et être facilitateur dans le déploiement coordonné des actions PPS financées par l'ARS ;
 - Participer à la diffusion d'une culture partagée de promotion de la santé auprès des acteurs et décideurs locaux (méthodologie de projet en santé publique, mise en avant des stratégies d'intervention efficaces...) ;
 - Relayer au niveau local les politiques publiques de santé (appels à projets, campagnes de prévention...).

L'ARS priviliege le volet « pilotage et animation du CLS et communication » dans la répartition du temps de travail du/de la chargé(e) de mission CLS.

Porteur de l'action : PETR du Doubs central

Partenaires, acteurs à mobiliser : PETR du Doubs Central, ARS, Région Bourgogne Franche-Comté

Population bénéficiaire : tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)

Territoire concerné : PETR du Doubs central

Résultats attendus Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS

Calendrier prévisionnel Durée du CLS 2025-2029

Estimation du montant prévisionnel global du projet :

2025 : 57 090€
 2026 : 58 231.80€
 2027 : 59 396.44€
 2028 : 62 366.26€
 2029 : 62 366.26€

Financement

Taux d'intervention ARS : maximum 50% de la dépense réelle éligible d'un ETP (salaire chargé et frais de missions éventuels : frais de déplacement, fournitures...) dans la limite d'un plafond de 30 000 €. Un territoire ne peut consacrer moins de 0,5 ETP à une animation santé

Cofinancements : PETR du Doubs central, Région Bourgogne Franche-Comté contribution en nature des partenaires (ex : mise à disposition de salles) au besoin, réponse à des appels à projets ou autres

Indicateurs

Description

Implication des acteurs locaux :

- Nombre d'acteurs impliqués / nombre potentiel d'acteurs par type d'actions,
- Type de participation : présence aux réunions, participation à des actions (autres que réunions), formalisation des engagements (signature de conventions)
- Taux de participation aux instances : groupe de travail, comité technique, COPIL, assemblée plénière

Valeur initiale : 0

	<p>Fréquence de mesure : mi-CLS (2026) et fin de CLS (2029) ; rapport d'activités annuel en Copil</p> <p>Source : animateur santé du Doubs central</p> <p>Responsable du suivi : animateur santé du Doubs central et chargé de mission développement territorial en santé</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>

AXE 8 : Animer et communiquer sur le CLS

Fiche action n°15 : Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication autour du CLS

Motivation de l'action, contexte	<p>La communication autour du CLS doit être renforcée à l'échelle du territoire : l'évaluation du précédent CLS a démontré qu'un effort doit être mené sur la communication des actions du CLS et de son rôle. Les personnes ayant participé à l'enquête sur le bilan du CLS 2020-2024 réclament une meilleure lisibilité des actions, proposent des temps d'échanges périodiques et un meilleur accès au grand public.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Développer une stratégie de communication sur le CLS (enjeux, objectifs, actions mises en œuvre, résultats)</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir une stratégie de communication en fonction du public (élus, partenaires, grand public) • Mettre en œuvre les différentes actions découlant de la stratégie
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir une stratégie de communication en fonction du public Les besoins des élus locaux, des partenaires et du grand public vis-à-vis des actions menées dans le cadre du CLS sont différents. Aussi, il convient, pour chaque public d'établir une stratégie de communication spécifique qui tienne compte : <ul style="list-style-type: none"> - Des besoins du public cible en termes de connaissances et d'informations - Des outils à disposition de chaque public pour accéder à l'information - Des moyens possibles pour mettre en œuvre la stratégie de communication. • Mettre en œuvre les différentes stratégies actions découlant de la stratégie Différents vecteurs de communication pourront être mobilisés pour décliner la stratégie de communication, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - Communication digitale : relais sur les sites internet, réseaux sociaux, newsletters - Communication sur des actions spécifiques par l'intermédiaire des médias locaux ou nationaux - Mise en place d'une lettre d'information ou d'un outil spécifique permettant d'informer sur les actions menées dans le cadre du CLS - Participation à des actions de communication et de promotion de la santé sur le territoire et à plus grande échelle (salons, foires, manifestations diverses). <p>Porteur de l'action : PETR du Doubs central</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : PETR du Doubs Central, ARS, partenaires du CLS pour la diffusion et la remontée d'informations</p> <p>Population bénéficiaire : tous les acteurs du CLS et bénéficiaires des actions,</p> <p>Territoire concerné : PETR du Doubs central</p>
Résultats attendus	Selon les cibles : information, sensibilisation, adhésion ou changement dans les représentations, les usages et les pratiques
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS 2025-2029
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 5 000€ par an soit 15 000€ sur la durée du CLS</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100%, soit 5000€ par an la réalisation d'outils spécifiques de communication et l'organisation et la participation à des actions de communication (forum, festival santé).</p>

	<p>Cofinancements :</p>
	<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'une stratégie de communication par public cible - Création d'outils spécifiques pour la communication : nombre et fréquence - Nombre de lettres d'informations réalisées - Nombre de participation à des manifestations ou événements de communication autour du CLS.
Indicateurs	<p>Fréquence de mesure : mi-CLS (2026) et fin de CLS (2029) ; rapport d'activités annuel en Copil</p> <p>Source : Animateur de santé</p> <p>Responsable du suivi : animateur santé du Doubs central et chargé de mission développement territorial en santé</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : « Animer, décliner et évaluer le PRS »</p> <p>Lien parcours : tous les parcours</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>

ANNEXES 2 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

SYNTHESE GENERALE du Diagnostic territorial de santé du CLS du Doubs central



Le diagnostic a été réalisé par Icône Médiation Santé dont la démarche est précisée ci-dessous :

DEMARCHE

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté et le PETR Doubs Central souhaitent s'engager dans une démarche de diagnostic territorial de santé en vue du renouvellement du **Contrat Local de Santé (CLS)**.

Cette phase de diagnostic territorial s'est voulue **participative** (mobilisation des acteurs professionnels et associatifs, des institutions, des élus) à l'échelle des 3 Communautés de Communes. Ce diagnostic de santé a pour objectif d'améliorer la connaissance de la situation socio-sanitaire du PETR, de contribuer à la mobilisation locale et de générer à partir des constats un consensus sur les problématiques prioritaires et les enjeux d'action publique pouvant s'inscrire dans le futur Contrat local de santé.

Cette étape s'est déroulée d'août à novembre 2023, et s'appuie sur une double approche, quantitative et qualitative.



Le diagnostic quantitatif « santé » a consisté en une analyse documentaire à partir de données de cadrage concernant : la situation socio-démographique du territoire, l'état de santé de la population, le cadre de vie et l'environnement, la prise en charge des personnes âgées, la prise en charge des personnes handicapées et l'offre en matière de prévention. Pour cela, différentes sources et bases de données ont été exploitées, notamment pour réaliser des comparaisons à différentes échelles géographiques.



Le recueil du point de vue des acteurs locaux et des partenaires a permis de réaliser une analyse qualitative qui s'est appuyée sur :

- **16 personnes représentant 10 partenaires interrogés** par téléphone ou en visioconférence entre octobre et novembre 2023. Ils ont permis d'échanger sur leur vécu et leur analyse du précédent CLS ainsi que de mettre en avant des enjeux prioritaires de santé sur le territoire du CLS.
- **15 réponses à un questionnaire transmis à 39 structures locales** (réalisable du 5 octobre au 5 novembre 2023), permettant de recueillir leur avis sur le dernier CLS. Les questions concernaient :
 - La pertinence du CLS ;
 - Les nouveaux besoins en matière de santé du CLS ;
 - La gouvernance du CLS ;
 - Les actions du CLS ;
 - Les impacts du CLS ;
 - Un retour global sur le CLS.

C'est à partir des approches quantitatives et qualitatives précitées du diagnostic de santé que **cette analyse transversale synthétique** est réalisée.

Ce document d'aide à la décision présente les principales données quantitatives sous forme synthétique et les grands constats identifiés lors des diagnostics.

Volontairement synthétique, il doit servir d'aide à la priorisation des problématiques et à la définition d'objectifs partagés qui pourront constituer le cœur du futur contrat local de santé.

SYNTHESE GENERALE

3.1 QUELQUES TRAITS SAILLANTS ISSUS DU DIAGNOSTIC QUANTITATIF

- TERRITOIRE CONCERNÉ :** PETR Doubs Central est composé de 3 communautés de communes (139 communes) avec 37 236 habitants :
 - Communauté de Communes Doubs Baumois (58 communes) avec 16 035 habitants
 - Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes (54 communes) avec 15 710 habitants
 - Communautés de communes Pays de Sancey-Belleherbe (27 communes) avec 5 491 habitants

La structure de la population du territoire est proche de celle retrouvée dans la région BFC

Part faible de personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur (22,2% VS Fr 31,9%)

Part élevée de la population non scolarisée âgée de 15 ou plus sans diplôme ou certificat d'études primaires (23.9% VS Fr 20.7%).

✓ Le nombre de ménage en croissance (+ 1.8 %) entre 2014 et 2020, évolution moindre que sur les territoires de référence (Fr : +5%).

- Moins de ménages d'une personne (32,9%) (Fr 37,6%)
- Plus de couples sans enfant (30,7%) et de couples avec enfants (27,1%) (Fr 26,2% et 24,8%)
- Un peu moins de familles monoparentales (8,1%) (Fr 9,6%)

Taux équipements en places insuffisant

D'EHPAD

Taux équipements en lits et places pour la psychiatrie adultes et enfants insuffisant.

Taux de chômage faible (8.8%) (Fr :12.3%) selon INSEE en 2020

Vigilance sur le cadre de vie

Qualité de l'air : En 2022 il y a eu entre 110 et 130 jours où la qualité de l'air était dégradée

De nombreux ménages en situation de précarité énergétique due au logement

Forte utilisation de la voiture pour les déplacements domicile-travail (83.7%) (Fr :70.4%)

Présence de Radon : communes du PETR ont un risque moyen ou élevé.

Présence du moustique tigre

Présence de tiques (susceptible de porter des agents pathogènes)

Présence d'Ambroisie

Pas de
PASS

Manque de structures pour personnes handicapées
Mais une association dynamique
Association Philippe Streit

Infrastructures sur le territoire :
Service de transport à la demande, TADOU
Gare TGV à Besançon et des gares TER à Baume-les-Dames, Pays de Clerval,

Densité favorable par rapport au département et à la région pour les médecins généralistes, les IDE Mais plus faible pour dentiste, MK, sages-femmes, orthophonistes
Peu de spécialistes

La proportion des consommant est moindre pour :
Maladie respiratoire : entre 41,7 et 51.5% (Fr : 55,9%)
Maladie psychiatrique : entre 27.6 et 29% (Fr: 38,6%)

De fortes disparités existent entre les CC en termes de données socio-démographiques, d'offre de soins et d'indicateurs de santé

CC2VV : 15 710 hab

Population en diminution (-0.7%)

Population plus âgée : indice de vieillissement (103.3)

Indicateurs de précarité de la CC2VV sont les moins favorables du PETR, à nuancer car restent globalement meilleurs de ceux de la France :

Médiane de revenu disponible (21 610), taux de pauvreté (11.7%), part des bénéficiaires du RSA (4.4%), part des allocataires dépendant à 100% des prestations sociales (12.3%), part des jeunes de 15-24 ans non insérés (15%)

Offre de soins :

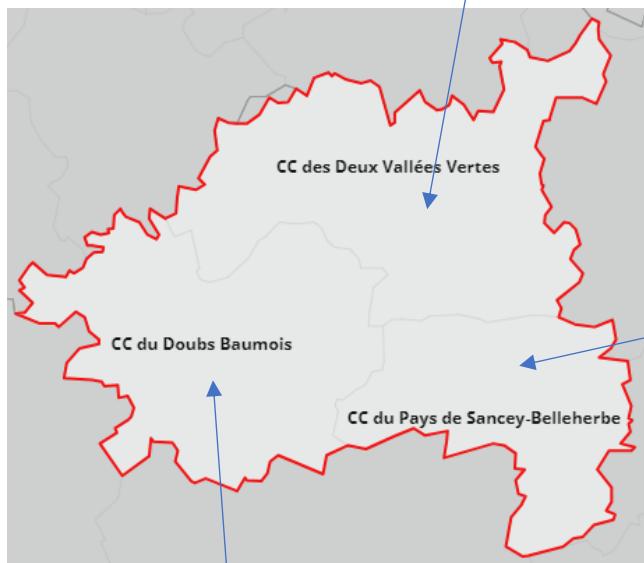
Densité de professionnels de santé supérieur aux territoires de référence : 17 MG (densité 10.8) et 28 IDE (densité 17.7)

2MSP et 1 ESP

Espérance de vie à la naissance plus faible du PETR (77.9 pour les hommes, 83.6 pour les femmes)

Taux de mortalité évitable chez les moins de 75 ans élevé (239.7 %)

Taux de mortalité dû à l'alcool (110 %) et tabac (209.9%) les plus fort du PETR



CCDB : 16 035 hab

Population plus jeune : indice de vieillissement (89.1)

Des revenus supérieurs :

Médiane de revenu disponible (22400), taux de pauvreté (9.6%)

Offre de soins :

Densité de professionnels de santé supérieur aux territoires de référence : 21 MG (densité 13.1), 22 MKDE (densité 13.7) 2MSP

Taux de mortalité évitable chez les moins de 75 ans plus faible que les territoires de référence (178.2%)

Taux standardisé de consommation pour maladie cardio-vasculaire plus fort du PETR (82%)

CCPSB : 5 491 hab

Population augmente (+0.4%)

Indicateurs de précarité plus favorable du PERT:

part des bénéficiaires du RSA (2.4%), part des allocataires dépendant à 100% des prestations sociales (6.6%), part des jeunes de 15-24 ans non insérés (8.8%)

Manque de professionnels de santé :

MG (densité à 3.7 pour 10 000hab), tous les médecins ont plus de 55 ans.

Densité faible pour les IDE, MKDE, dentiste
Aucun orthophoniste ni sages-femmes

Taux de mortalité évitable chez les moins de 75 ans plus faible que les territoires de référence (151.5%)

Taux de mortalité dû à l'alcool (78.3%) et tabac (135.3%) les plus faible du PETR

3.2 ENJEUX DE SANTE REPERES : CONSTATS PARTAGES PAR LES ACTEURS ET LES DONNEES QUANTITATIVES

Plusieurs enjeux ressortent des diagnostics quantitatif et qualitatif et sont mis en avant ci-dessous.

Les thématiques de santé à développer

1. L'attractivité du territoire

• Des faiblesses en termes d'offre

- Des densités de certains professionnels de santé libéraux de 1^{er} recours faibles sur le PETR au regard des territoires de référence, au 31.12.2022 : masseurs-kinésithérapeutes, dentistes, orthophonistes, sage-femme ;
- Une répartition non homogène des professionnels de santé sur le territoire (peu d'offre dans la CCPSB) ;
- Des craintes sur la fermeture du cabinet de radiologie ont été exprimées lors des entretiens ;
- Pas de PASS sur le territoire ;
- Il est également noté par les acteurs des difficultés d'accès aux médecins spécialistes
- Le temps d'accès aux services d'urgences est nettement supérieur à tous les territoires de référence (entre 31,9 à 43,2 min vs 13,6 pour la France)
- Manque de structure en santé mentale, en accueil des personnes âgées et handicapées.

• Des atouts et leviers d'action sur lesquels s'appuyer

- Une offre correcte en médecins généralistes sur le territoire (densité 10,7 VS 8,4 en France) ;
- Présence d'exercices coordonnés (ESP, MSP, CPTS, ...), plusieurs sites de télémédecine, du CH de Baume-les-Dames (hôpital de proximité) ;
- Un axe du CLS précédent 2020-2024 est déjà engagé dans le renforcement des soins de proximité pour attirer de nouveaux professionnels de santé et de favoriser l'accès aux soins :
 - o Mise en place d'un espace mobile santé à l'Isle-sur-le-Doubs
 - o Projet d'un centre de santé éphémère à Sancey

• Des pistes de travail

Propositions dégagées :

- ✓ Il est ressorti pendant les entretiens la nécessité de poursuivre le travail sur l'attractivité du territoire sur le PETR ;
- ✓ Également, travailler sur la problématique du manque de dentiste, de kinésithérapeutes et de spécialistes ;
- ✓ Renforcer l'offre en radiologie en ayant les autorisations pour une IRM.

2. La santé mentale et les addictions

- **Les points de vigilance sur le territoire**
 - A l'échelle du Doubs, l'offre de soins en psychiatrie adultes et infanto-juvénile est insuffisante :
 - Taux d'équipement en lits et places pour la psychiatrie adulte en 2020 : 1,1 pour 1 000 personnes de plus de 16 ans, taux inférieur aux territoires de comparaison (France 1,4).
 - Faible taux d'équipements départemental en lits et places pour la psychiatrie infanto-juvénile en 2020 : 0,6 pour 1 000 enfants de 0 à 16 ans (France : 0,9).
 - Une offre sur le territoire du PETR très insuffisante avec de longs délais de prise en charge
 - Peu de professionnels : une psychiatre à Baume-les-Dames et 5 psychologues sur le PETR
 - Peu de structure sur le territoire : pas de CMPP ni CAMPS
 - La plupart des structures de prise en charge sont éloignées du territoire (Montbéliard, Besançon, Pontarlier...)
 - Des besoins sur le territoire :
 - Taux de consommateurs d'antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur en 2019 sur les 3 CC (entre 5,41 et 5,52%) supérieurs aux territoires de référence (Fr : 4,66 %)
 - Les addictions :
Taux standardisés de consommateurs pris en charge pour troubles addictifs sur le territoire en 2019 : taux compris entre 5,6 et 6,6%. La CC des Deux Vallées Vertes présente un taux significativement inférieur au niveau national (6,8%) cependant les entretiens mettent en avant des besoins importants sur la CC2VV.
Taux de mortalité dû à l'alcool (110 %) et tabac (209,9%) dans la CC2VV sont les plus forts du PETR mais non significatif par rapport à la France (alcool : 101,6% ; tabac 191,8%)
Taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire en augmentation entre les périodes 2009-2013 et 2013-2017.

- **Des atouts et leviers d'action sur lesquels s'appuyer**
 - Des ressources intervenant sur le territoire : Plateforme de Coordination et d'orientation (PCO) départementale et PTSM
 - Structures et dispositifs sur le territoire :
 - CMP et un centre de guidance infantile à Baume-les-Dames
 - Groupement Addiction Franche Comté
 - Tab'Agir (sur le territoire 4 médecins généralistes, 3 diététiciens, 2 IDE asalée et un psychologue font partie du dispositif)
 - 3 sites de consultations avancées sur le PETR Doubs Central faite par le CSAPA
 - Une équipe mobile du CAARUD se rend à Pays de Clerval et l'Isle-sur-le-Doubs une fois par semaine.
 - Equipe Mobile Prévention et Précarité (EMPP) sur le PETR
 - Equipe Mobile de Psychiatrie de la Personne Agée (EMPAAP) au CH de Novillars
 - 1 GEM à Baume-les-Dames
 - Les invités au festin : association luttant contre l'exclusion des personnes souffrant de pathologies psychiques
 - Formation aux 1^{ers} secours en santé mentale.
 - Des indicateurs de santé mentale plutôt bons (chiffre de 2019) mais les besoins sont

en augmentation depuis 2019 selon les personnes interrogées :

- › Taux de consommateurs pris en charge pour maladies psychiatriques : 2.8 et 2.9% (Fr 3.86%).
- › Baisse du taux de suicide entre 2013/2017 en comparaison à 2009/2013
- › Taux de consommateurs pris en charge pour dépression : entre 11 et 13.7% (Fr 14%)

- **Des pistes de travail**

- ✓ Renforcer l'axe santé mentale dans le nouveau CLS
- ✓ Elargir les actions du CLS aux addictions, en ciblant des publics prioritaires
- ✓ Travailler sur la qualité de vie à l'école et la santé mentale des jeunes (mal-être, écran...)
- ✓ Inclure des actions pour tous en termes de prise en charge et de prévention

3. Santé environnementale

- **Les points de vigilance sur le territoire**

- Forte dépendance à la voiture
 - › Moyen de transport le plus fréquemment utilisé par les actifs (83,7% vs 70,4% Fr)
 - › De nombreux ménages en situation de précarité énergétique due à la mobilité (entre 16.7 et 18.4% vs 13,8 Fr)
 - › Peu de transport en commun
- Problématique des logements
 - › De nombreux logements vacants (10.9% vs 8.1 fr)
 - › De nombreux ménages en situation de précarité énergétique due au logement (entre 18.2 et 21.3% vs 14% Fr)
- Présence de moustiques tigre et de tiques
- Présence d'ambroisie
- Présence de radon
- Scot suspendu

- **Des atouts et leviers d'action sur lesquels s'appuyer**

- Des dispositifs en place :
 - › Un Plan Climat Energie Territorial (PCET) approuvé en décembre 2016
 - › Programme LEADER 2023-2027
 - › service de de transport à la demande déployé sur le territoire : le Tadou
 - › La roue de secours : garage solidaire, location de voiture et scooter pour aider à la mobilité des personnes précaires
- Des acteurs présents sur le territoire :
 - › Alterre Bourgogne-Franche-Comté
 - › Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets & de l'Environnement (ASCOMADE)
 - › Atmo Bourgogne-Franche-Comté
 - › FREDON Bourgogne-Franche-Comté
 - › L'association TRI à Quingey
 - › Le CPIE du Haut-Doubs

- CEN (conservatoire d'espaces naturels)
- Des actions déjà mises en place sur différentes thématiques :
 - Convention avec la CCDB pour la lutte contre l'ambroisie : en 2023, travail avec le PETR pour recenser les référents communaux et réunions d'information pour 40 élus et agents municipaux sur la lutte contre l'ambroisie sur la CC2VV et la CCPSB.
 - Campagne de dépistage du radon dans l'habitat entre 2018-2019.
- **Des pistes de travail**
- ✓ Acculturation des élus des professionnels et de la population au concept « one Health »
- ✓ Former /sensibiliser autour des perturbateurs endocriniens pour connaître davantage leurs enjeux et les solutions possibles pour limiter l'exposition
- ✓ Travail sur l'habitat insalubre (sur le plan environnemental et de la santé mentale)
- ✓ Développer les transports en commun (jeunes, apprentis, personne sans permis...).

4. La santé des personnes âgées

- **Les points de vigilance sur le territoire**
- Une population plutôt âgée :
 - Part des personnes âgées de 60 ans et plus (29,7 %) supérieure à celle de la France métropolitaine (26,5 %).
 - En 2020, les retraités constituent la catégorie la plus représentée 31.7 % vs 27.2% pour la France
- Une offre sur le territoire du PETR très insuffisante :
 - En termes d'hébergement : manque de place en structures (taux d'équipement en places d'EHPAD 114 places pour 1000 personnes de plus de 75 ans VS 122.4 pour la France)
 - Difficultés de recrutement des aides à domicile
 - Difficultés au maintien à domicile et au retour à domicile suite aux hospitalisations
- Une augmentation des besoins à prévoir
 - Diminution et vieillissement de la population attendue sur le département d'ici 2070. Tendance également confirmée sur le PETR avec un indice de vieillissement (95.9) supérieur à celui du département (79.6) et du national (84.3).
- **Des atouts et leviers d'action sur lesquels s'appuyer**
- Les structures et dispositifs sur le territoire
 - 2 SSIAD : 1 à Baume-les-Dames Clerval-Isle-sur-le-Doubs et 1 à Rougemont
 - Structures d'appui :
 - Plateforme d'accompagnement et de répit gérée par l'association d'accompagnement à domicile Eliad.
 - DAC Franche Comté.
 - 3 CCAS à Baume-les-Dames, L'Isle-sur-le-Doubs et Sancey
 - 2 centres médico-sociaux (CMS) à Baume-les-Dames et Isle-sur-le-Doubs
 - Hébergements : 6 EHPAD, 3 résidences seniors et 4 habitats inclusifs
 - Une Unité de Soins de Longue Durée (USLD)

➤ Transport à la demande : Tadou

- **Des pistes de travail :**
 - ✓ Renforcer le maintien à domicile :
 - Renforcer l'offre des structures d'aides à domicile : Attractivité des métiers de l'accompagnement
 - Faciliter les retours à domicile après hospitalisation
- ✓ Lutter contre l'isolement :
 - Améliorer le repérage des personnes isolées
 - Actions orientées vers personnes âgées précaires ou celles ayant des enfants en situation de handicap qui ont de plus en plus de difficultés à s'en occuper et s'inquiètent de leur prise en charge en cas d'incapacité de leur part (suite à une maladie ou d'un décès)
- ✓ Prise en charge des personnes âgées (accueil de jour, EHPAD) notamment des personnes âgées démentes
- ✓ Accompagnement des aidants
- ✓ Continuer et développer le transport à la demande : permette d'aller à un RDV médical hors du PETR avec le Tadou.

5.Des actions de préventions à poursuivre et nouvelles thématiques à initier

Sur le territoire

- Prévention
 - Le taux de mortalité évitable par la prévention et le système de soins avant 75 ans diminue sur l'ensemble du PETR entre les périodes 2009/2013 et 20113/2017. Comparativement à la France, la situation est plutôt favorable pour les CCDB et CCPSB et défavorable pour la CC2VV.
 - Aucune de maison sport santé sur le territoire.
 - Incidence du surpoids en augmentation au collège de Clerval (selon IDE scolaire)
 - Cancers :
 - Le taux de dépistage du cancer du col de l'utérus est inférieur aux territoires de référence
 - Les taux de dépistage des cancers du sein est similaire aux territoires de référence
 - Le taux de dépistage du cancer colorectal est supérieur aux territoires de référence
 - La mortalité par cancer au niveau de la CCPSB augmente sur la période 2013/2017 en comparaison à la période 2009-2013 et diminue pour les CC2VV et CCDB.
 - Vaccinations : 57,9 % des habitants âgés de 65 ans et plus sont vaccinés contre la grippe, proportion **similaire** aux territoires de référence (région :57.6% Fr :57.8%).
- **Piste de travail :**

Les acteurs s'accordent sur l'importance d'agir en prévention en continuant les actions en cours et en développant d'autres comme :

- Alimentation et activité physique
 - Actions sur le surpoids et l'obésité au collège de Clerval par exemple
 - Développer l'activité physique adaptée pour les personnes en ALD
 - Faciliter l'accès aux sports
 - Lutte contre la sédentarité
- Cancers :
 - Continuer les campagnes de dépistage
 - Relayer les campagnes de prévention : octobre rose, mois sans tabac, mars bleu et prévention contre les risques solaires ;
 - Orienter les actions vers les publics fragiles.
- Pass santé jeunes
- Addictions (tabac, alcool, drogues, écrans.)
- Santé mentale (Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM), qualité de vie à l'école, bien être, isolement...)
- Développer de nouvelles thématiques pour des actions de prévention du CLS : vaccination, accompagnement de la parentalité)

Le dispositif CLS : propositions d'évolution formulées par les personnes interrogées.

Sur le PETR Doubs Central créé en 2017, on remarque encore de fortes disparités entre les 3 CC tant en termes de besoins que de ressources, il faut donc les prendre en compte afin de construire un programme d'actions équitable et de continuer à couvrir tout le territoire.

1. Les forces du CLS identifiées par les acteurs

- Les actions du CLS semblent répondre aux besoins du territoire.
- L'animation territoriale est reconnue comme un atout du CLS. L'animatrice santé partage son temps entre le CLS et le service mobilité, elle est arrivée en septembre 2022, son départ est prévu pour décembre 2023.
- Des partenariats bien développés : il existe une forte manifestation partenariale dans le CLS, pluralité des acteurs.
- Des acteurs en attente de résultats mais motivés pour être partie prenante dans des actions de prévention sur le territoire, qui présente de nombreux besoins.
- Des instances bien dimensionnées permettant une participation active
- Le CLS permet aux élus de s'emparer de certaines problématiques de santé
- Bonne coopération avec la CPTS qui a le même territoire.

2. Les pistes de travail

- Communication sur le CLS

Le CLS est peu connu il faut travailler sa visibilité par un travail de communication (presse, réseaux sociaux...). Les élus, partenaires et acteurs ont aussi besoin de mieux s'approprier le dispositif pour identifier ce que le CLS peut leur apporter (développer le « aller vers »). Il est ressorti des entretiens qu'ils connaissaient peu les priorités et actions du CLS hors celles où ils intervenaient.

La création d'un logo pourrait permettre de mieux identifier le CLS.

- Elargir les partenariats

Les acteurs du territoire sont dynamiques et investis (élus, professionnels de santé). Lors des entretiens il a été proposé d'intégrer la CPTS aux signataires mais aussi de travailler plus en lien avec l'hôpital de proximité, le PTSM, les IDE scolaires et les usagers.

- Travailler la programmation du CLS

Il paraît important de

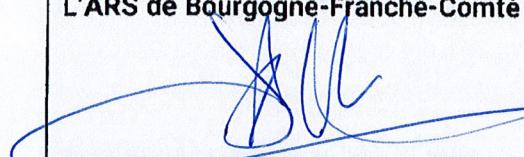
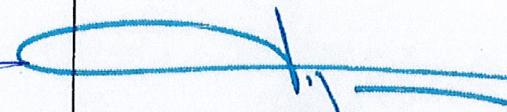
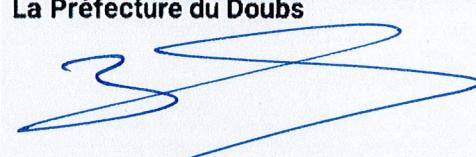
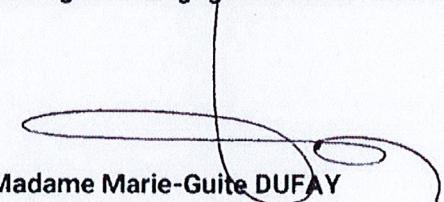
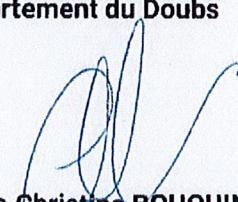
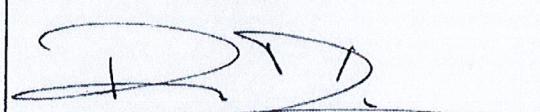
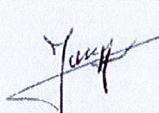
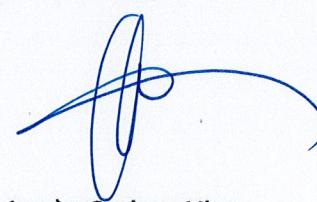
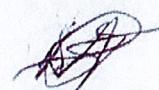
- bien identifier les besoins et de solliciter les « bons acteurs » dès la phase de diagnostic,
- définir une stratégie lisible avec des engagements communs des différents partenaires,
- mettre en place des actions concrètes
- évaluer les actions mise en place
- disposer d'un temps d'animation/ de coordination suffisant permettant de piloter le CLS

Certains acteurs ont besoin d'être accompagnés dans l'interconnaissances et dans le travail en commun pour la mise en place d'actions.

En conclusion, le diagnostic quantitatif et qualitatif a permis de faire ressortir des pistes de travail pour le nouveau CLS :

- Des besoins plus forts sur la thématique des addictions
- Poursuivre et renforcer les actions menées dans les champs de la prévention, de la santé mentale, de la santé environnementale et de l'attractivité du territoire
- Mieux communiquer sur le CLS, continuer à nouer de nouveaux partenariats, être vigilant sur la programmation du CLS.
- Rester vigilant aux particularités du territoire (disparités entre les CC en termes de besoin et ressources)

SIGNATURES

L'ARS de Bourgogne-Franche-Comté  Pour Monsieur Jean-Jacques COIPLET Mohamed SI ABDALLAH	Le PETR du Doubs central  Monsieur Thomas VIGREUX
La Préfecture du Doubs  Monsieur Rémi BASTILLE	La Région Bourgogne-Franche Comté  Madame Marie-Guite DUFAY
Le Département du Doubs  Madame Christine BOUQUIN	L'Education Nationale  Monsieur Samuel Rouzet
La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs  Pour Madame Fabienne JACQUEMARD Frédéric TARRAPEY	La Mutualité sociale agricole Franche-Comté  Madame Agnès Cudrey-Vien
La communauté professionnelle territoriale de santé du Doubs central  Monsieur Aurélien RACLE	